

# **PERSPECTIVES N° 5**

Editorial _____	1
L'U. G. T. T. : l'heure du choix _____	3
A propos du XIIème Congrès de l'U. G. E. T. _____	9
Solidarité avec les Etudiants marocains _____	13
BLOC-NOTES DU MILITANT	
L'affaire du Congo _____	15
A la mémoire de deux militants syndicalistes _____	16
La Conférence de Tanger _____	17
Bourguiba Junior _____	18
Les élections législatives _____	19
Croissance de l'économie tunisienne :	
Propagande et réalités _____	21
La dévaluation du Dinar _____	24
Chômage et planification en Tunisie _____	31
Le Parti et l'Etat _____	41

Pour toute correspondance :

PERSPECTIVES B.P. 38 BAGNEUX (Seine)

groupe d'études et d'action socialiste



Ce n'est pas seulement par la force des choses que s'accomplira la révolution sociale, c'est par la force des hommes, par l'énergie des consciences, des volontés.

FARHAT HACHED

## E D I T O R I A L

Lorsque, il y a un an, nous avons entrepris de lancer cette revue, bien des camarades, souvent bien intentionnés, étaient sceptiques quant à notre capacité de la faire vivre au-delà des deux premiers numéros. Nous-mêmes, nous étions assez conscients de nos multiples faiblesses de départ pour ne pas trop nourrir d'illusions et plutôt concevoir notre expérience comme une lutte, avec tout ce que cela comporte d'obstacles à franchir et d'échecs à éviter.

Aujourd'hui que le cinquième numéro paraît, ouvrant la série de la deuxième année, c'est avec une satisfaction non-dissimulée que nous le présentons à nos camarades et lecteurs. Que tous trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour la sympathie qu'ils nous ont manifestée et, pour beaucoup d'entre eux, pour le soutien actif qu'ils ont accordé à cette revue.

La tâche n'est cependant pas terminée, au contraire, Plus que jamais notre peuple a besoin de nous. Moins que jamais, dès lors, nous ne devons nous reposer sur nos lauriers. La cascade d'événements de cet été en Tunisie ne le permet pas.

La dévaluation d'abord. Dans son fond elle contient le premier constat d'échec, officiellement reconnu, de la politique économique du gouvernement. Dans ses conséquences, elle se traduit par un recul plus marqué du niveau de vie de la majorité des Tunisiens - ceux d'entre eux à revenu faible ou moyen, qui pourtant n'arrivaient pas, avant la dévaluation, à joindre les deux bouts et dont le sort va maintenant s'aggraver.

L'affaire de l'U.G.T.T. ensuite. Celle-ci a été encore une fois sévèrement rappelée à l'ordre et la tutelle qu'elle subissait considérablement renforcée. Son tort a été d'énoncer, même timidement, une évidence qu'il n'est pas besoin d'être syndicaliste pour relever, à savoir ce que nous venons de dire : la dévaluation signifie infailliblement une baisse dans le niveau de vie des classes déshéritées.

L'importance de ce coup ne saurait échapper à aucun partisan conséquent de l'option socialiste, à aucun soutien de la cause sacrée des travailleurs. A elle seule elle devrait édifier tous ceux qui doutent du caractère de classe du régime et du mépris le plus profond qu'il éprouve pour le mot qu'il utilise pourtant le plus : le socialisme.

Le VIIème Congrès du Néo-Destour enfin. Beaucoup s'étaient lancés avant qu'il ne se tienne dans des spéculations hardies à son sujet et même les plus désabusés laissaient entendre que des décisions historiques, en même temps qu'éminemment progressistes, pouvaient en sortir. La démocratisation du régime sur le plan politique et l'adoption de la réforme agraire sur le plan économique étaient les deux éléments principaux qui devaient permettre l'appréciation définitive.

Hélas, tout le monde dut déchanter. Ni l'une ni l'autre de ces décisions n'ont été prises et, fait plus grave, une évolution diamétralement opposée s'amorce. Le pouvoir personnel est "institutionnalisé" et la propriété privée reconnue "d'utilité sociale", donc sauvegardée et protégée.

Devant une aussi mauvaise tournure des choses, devant un raidissement aussi flagrant et aussi réfléchi du Néo-Destour, que faire ?  
L U T T E R !

Comme nous le disions dans notre dernier numéro : "Sur tous les fronts, à tous les niveaux, à la ville comme à la campagne, dans les syndicats comme à l'université, il nous appartient, en tant que progressistes, de dire que les déshérités doivent s'unir, que le paysan et l'ouvrier sont frères de combat, que rien ne leur sera donné effectivement s'il n'est arraché par eux, à travers les péripéties d'une lutte incessante, sans doute difficile et longue, mais à coup sûr victorieuse - et c'est cela qui compte."

En tant qu'organe de presse, "Perspectives" souhaite que, toujours plus nombreux, toujours plus conscients, les progressistes, tous les progressistes s'y retrouvent et, avec toujours plus de courage, disent NON à l'injustice et à l'exploitation.

Perspectives.



# L'U.G.T.T. :

## L'heure du choix

Au terme d'un trimestre riche en événements au sein de notre pays, il apparaît nettement que l'adoption par l'U. G. T. T. de deux attitudes successives et contradictoires, à la suite des mesures monétaires annoncées par le gouvernement tunisien, soit l'un des faits les plus marquants de ces derniers temps.

Comment expliquer la prise de position de l'U. G. T. T. et la volte-face qui l'a suivie ?

Pour comprendre la situation actuelle de la centrale syndicale, il est nécessaire d'avoir continuellement présent à l'esprit le problème de la scission de 1956. Cette scission puis la "réunification" n'ont été, en fait, que l'application d'une action préméditée destinée à briser l'élan syndical et à vider la centrale ouvrière de son contenu progressiste. Les revendications de l'U. G. T. T. avaient, à l'époque, jeté le désarroi parmi ceux qui ne voyaient dans l'indépendance "qu'un simple transfert de pouvoir". Le programme adopté lors du congrès de l'U. G. T. T. de 1956 et la promulgation du statut de l'ouvrier agricole avaient frappé de stupeur les gros propriétaires fonciers et les organisations patronales, dont l'influence sur la politique économique résolument libérale du gouvernement était grande.

L'hostilité de Habib Achour envers certains dirigeants de l'Union fut mise à profit pour pousser à la scission du mouvement syndical. La capitulation de Ahmed Ben Salah précipita le processus de main-mise du parti destourien sur la centrale ouvrière : Ahmed Tlili, membre du bureau politique du parti, fut nommé au poste de Secrétaire général de l'U. G. T. T.

## L'U.G.T.T. : l'heure du choix

Six années d'un conformisme remarquable n'empêchèrent pas Ahmed Tlili, qui se serait, semble-t-il, fait l'avocat d'une certaine démocratisation du pouvoir, d'être amené à céder la place à Habib Achour.

Et voilà qu'aujourd'hui l'actuel secrétaire général de l'U.G.T.T., pourtant si proche du gouvernement, déplaît à nos gouvernants. En effet, l'U.G.T.T. n'a-t-elle pas émis, timidement certes, une note discordante au milieu de la vague d'approbation "inconditionnelle et spontanée" orchestrée par le parti au pouvoir ?

En vérité, et c'est en cela que le rappel de la scission de 1956 est important, le problème n'est pas celui d'hommes à qui "il arrive de ne pas être d'accord avec le gouvernement sur un point"(1); bien au contraire, il est celui de la centrale ouvrière face au Parti destourien. Car le mécontentement de la base au sein de l'U.G.T.T. et le déchaînement du pouvoir contre elle ne sont en fait que le résultat de la lutte incessante qui existe depuis 1956 entre d'une part le Néo-Destour, qui cherche une intégration totale et sans condition de la centrale et d'autre part une fraction de plus en plus grande de la base de l'U.G.T.T., soucieuse d'autonomie à l'égard du gouvernement.

Le journal "Le Monde" ne qualifiait-il pas la position de l'U.G.T.T. comme étant "des murmures provenant d'une organisation plusieurs fois épurée", ce qui constitue "un fait significatif dans le climat politique et social tunisien" ?

### 1. Les causes du mécontentement de la base de l'U.G.T.T.

Sous le protectorat, les travailleurs tunisiens, grâce à leur dynamisme, à leur solidarité et à la fidélité de leurs dirigeants, ont pu, alliant le combat politique aux luttes syndicales, gagner plusieurs batailles sociales et arracher aux colonisateurs des concessions importantes.

Or, depuis l'indépendance, les salaires sont restés "immobiles". Bien plus, les revenus ont été à plusieurs reprises amputés. La diminution des indemnités familiales et des participations, théoriquement facultatives bien sûr, mais toujours obligatoires en fait, à diverses campagnes

- - -  
) Discours de Bourguiba du 22 octobre 1964.

(telles celles de l'emprunt national, la contribution à la défense nationale, la participation au capital de la S.N.I., la lutte contre le sous-développement, etc.) ont sérieusement entamé les revenus des salariés. La situation des couches les plus pauvres de la population et plus particulièrement celles du monde rural devient d'année en année de plus en plus préoccupante.

Bien plus, cette baisse effective du montant des salaires s'est aggravée par une hausse continue et importante des prix. Cette hausse est attestée par les chiffres publiés par le S.E. au Plan dans l'annuaire des statistiques : L'indice général des prix est passé de 2.915 en 1955 à 3.205 en 1962 (base 100 en 1938). En 1962, le service des statistiques a établi un nouvel indice général des prix de détail à Tunis, base 100 en 1962, avec une nouvelle pondération plus conforme aux réalités tunisiennes. En septembre 1964, l'indice des prix est déjà passé à 106. Le coût de la vie a donc augmenté (du moins pour Tunis) de 6% au cours des deux dernières années. Pour ces raisons, la nécessité d'augmenter les salaires est donc devenue de plus en plus évidente aux yeux de la base de la centrale syndicale qui n'a pu, comme du reste tout le peuple tunisien, rester indifférent à l'enrichissement des couches privilégiées de la population.

Face à une telle situation, les responsables syndicaux se sont contentés d'émettre des vœux timides d'amélioration de la situation matérielle des salaires.

Comment pouvaient-ils faire autrement eux qui, dès la scission et la "réunification de l'U.G.T.T. sur de nouvelles bases", ont été largement associés au Pouvoir, à ses privilèges et à ses avantages matériels. Pour ces raisons, les dirigeants syndicaux ont perdu toute combativité et se sont contentés, depuis leur prise en main de la centrale syndicale, de contenir et de canaliser le mécontentement des masses laborieuses. De défenseurs des ouvriers des villes et des campagnes auprès du pouvoir, ils sont devenus les avocats du régime auprès de ceux qu'ils sont censés représenter.

Epousant la thèse officielle de l'association Capital-Travail, se refusant, et pour cause, à reconnaître l'évidence : la naissance et le développement de nouveaux privilèges, ils sont même allés jusqu'à demander de nouveaux sacrifices aux ouvriers au nom de "l'Union nationale" et de "l'intérêt général" !



Par excès de docilité, alors même qu'ils sont présents au sommet du parti, ces dirigeants syndicaux n'ont pas pu empêcher la création de cellules destouriennes professionnelles, ce qui constitue une nouvelle division dans les rangs de la classe ouvrière. Cette atteinte à l'unité de la classe ouvrière, ils l'ont acceptée tout en sachant combien elle porterait préjudice à leur centrale syndicale.

Blocage des salaires, appels de la part des dirigeants à de nouveaux sacrifices au nom d'idéologies étrangères à la classe ouvrière, tentative de division du monde du travail, telles sont les principales raisons du mécontentement de la base de l'U. G. T. T. Une telle situation pouvait-elle s'éterniser ? Non, et déjà cet été nous pouvions constater une "relance" au niveau de la base de l'U. G. T. T. Que ce soit à l'Union de Sousse, à la Fédération de la Santé publique, à la section P. A. V. A. (agriculture) (1) ou au cours du Conseil national de la Fédération des Fonctionnaires, bon nombre de responsables des sections de l'Union ont fait preuve d'une maturité politique et syndicale certaine qui a surpris plus d'un observateur. Il n'est donc pas étonnant de constater que les dirigeants de l'Union n'ont pu éviter que le Conseil national de l'U. G. T. T., réuni les 29 et 30 août, proclame : "La nécessité de pratiquer une politique sociale qui assure dès maintenant l'amélioration du pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires, promise plus d'une fois, son application dans les plus brefs délais et sa généralisation dans tous les secteurs."

C'est dans ce contexte que le gouvernement tunisien a annoncé les réformes monétaires.

\* \* \*

1) La section de l'UGTT de la P. A. V. A. a élaboré, au lendemain des nationalisations du 12 mai, un document très intéressant sur la réorganisation de ce service et les grandes lignes d'un projet de réforme agraire.  
- Union régionale de Sousse : grève dans une industrie de matières plastiques.  
- Santé : Hôpital de la Manouba. Motion du personnel publiée par "La Presse" du 10 juillet.

## 2. Le blocage des salaires : une injustice révoltante

Que le gouvernement tunisien, ayant imposé les options politiques que l'on sait aux responsables de notre planification depuis 1960, se soit trouvé dans l'obligation de dévaluer le dinar, cela peut être considéré comme une décision nécessaire. Par contre, et nous le disons dans notre article sur la dévaluation, cette mesure, qui prouve les déficiences de la politique économique et financière pratiquée jusqu'ici, ne peut en aucune manière être considérée comme "salutaire". C'est dans une révision radicale de toutes les options, politiques, économiques et sociales, faites par le Néo-Destour et tout récemment par le P. S. D. qu'il faut rechercher la véritable solution. Mais nous nous refusons à voir dans la dévaluation ces conséquences mécaniques dans l'optique capitaliste : nécessité de blocage des salaires. Car, partir de cette donnée, c'est accepter objectivement de prendre une décision injuste dont le caractère de classe ne fait aucun doute. En effet, la dévaluation, provoquant une augmentation de près de 35 à 40% du prix des produits importés, sera facilement supportée par les couches les plus riches, mais elle pèsera lourdement sur le niveau de vie des couches moyennes (petits fonctionnaires, ouvriers d'industrie, petits commerçants, artisans) et sera ressentie, quoique d'une manière moins sensible, par les masses rurales.

C'est ce que la base de l'U. G. T. T. a immédiatement compris. Les protestations énergiques enregistrées ici et là dans les rangs des ouvriers et des dirigeants locaux, la difficulté qu'on a eue dans plusieurs syndicats de tenir des réunions dans le calme et la passivité connus jusqu'alors, tout cela a amené la direction de l'U. G. T. T. à prendre position.

C'est ainsi qu'après quelques jours d'hésitation et de flottement, la C. A. de l'U. G. T. T. a adopté une motion dans laquelle, après avoir bien sûr pris le soin d'appuyer la politique monétaire du gouvernement, elle réclame une "légitime compensation immédiate résultant de l'augmentation du coût de la vie" et "une politique d'austérité à tous les niveaux et dans tous les domaines". La réaction ne se fit pas attendre. Presse, parti et gouvernement attaquèrent de concert cette organisation, qui avait osé observer des restrictions à la "sagesse permanente" de nos responsables politiques !

### 3. Une action sur deux fronts : à l'extérieur et à l'intérieur de la centrale

Par l'ampleur de sa réaction, le Destour a tenu à ce qu'on tire une leçon définitive de cette éphémère crise. Le Néo-Destour ne tolère plus aucune opposition, voire aucune réserve. Une vague de télégrammes émanant des cellules destouriennes professionnelles et de quelques "responsables" syndicaux aux ambitions non-encore totalement satisfaites, approuvant la mesure gouvernementale et dénonçant la prise de position de l'U. G. T. T., fut orchestrée sur les ondes et dans la presse par les responsables du parti.

Le parti attaqua d'abord les "éléments suspects" au sein de la centrale qui "sèment la division"; puis ce fut la centrale elle-même qui fut accusée de "logomachie revendicatrice", d'avoir une "conception révolue du syndicalisme" et de vouloir "saboter" par ses réserves "la remise en ordre des finances : planche de salut de l'économie".

Parallèlement, au sein de la centrale, on assista à une série de manoeuvres tendant à faire pression sur les responsables pour l'annulation de la décision de la commission administrative. Les pressions se faisaient très grandes au sein de la Fédération de Tunis, le bureau de cette dernière, en collaboration avec le comité de coordination de Tunis du Néo-Destour, désavoua la commission administrative et dénonça "les agissements de certains syndicalistes susceptibles de porter atteinte à la communauté de pensée entre le Néo-Destour et l'U. G. T. T."

Mettant à profit ces "divergences", le bureau politique du Néo-Destour se réunit pour examiner le problème "des relations entre le parti et les organisations nationales" et décida de convoquer... le conseil national de la centrale ouvrière.

Le vendredi 16 octobre, les jeux sont faits. Le conseil national de l'U. G. T. T. vote à l'unanimité une motion de soutien à la politique gouvernementale qui contredit le texte adopté par la C. A. : le soutien total est accordé "à la ligne politique" du gouvernement dans le domaine économique et plus particulièrement dans le domaine financier. Les revendications sur les salaires sont comme de bien entendu abandonnées.

Si la centrale syndicale a été une fois de plus mise au pas, la lutte incessante entre, d'une part, le Des-

tour, qui cherche une intégration totale et sans condition de l'Union générale des Travailleurs tunisiens et, d'autre part, une fraction de plus en plus large de la base de l'U. G. T. T., soucieuse d'autonomie à l'égard du pouvoir, n'est pas terminée.

### 4. La position du pouvoir :

l'intégration totale et inconditionnelle de la centrale est dictée par la "conception destourienne" de l'Union nationale et de l'intérêt général

Aujourd'hui, affirme le président de la République (1), "tout a changé, il ne reste plus rien de ces conditions historiques qui ont nourri ces façons de voir (la contestation syndicale) (2), ces conceptions de la lutte à mener et des objectifs à atteindre. Il n'y a plus ni domination française, ni colonisation, ni exploitation."

A entendre de tels propos, on pourrait croire que toute exploitation cesse dès que le colonialisme est abattu, qu'une fois l'indépendance acquise, il ne peut y avoir de classes exploiteuses. En effet, "nous sommes tous frères (1), nous suivons la même voie et nous atteindrons le but par notre travail... Il faut rappeler parfois aux vieux syndicalistes destouriens, ceux qui sont au bureau politique en particulier, ce que doit impliquer pour eux l'appartenance au parti Néo-Destourien. Elle signifie l'appartenance à la nation tout entière... Le temps de la revendication est révolu puisqu'aujourd'hui syndicalistes et destouriens sont étroitement mêlés au sein des instances du parti et du gouvernement".

Et plus loin : "Embarqués sur la même galère, nous devons tous nous sentir solidaires. De même que celui qu'on appelle bourgeois doit considérer les ouvriers comme des associés directement intéressés par la marche de l'entreprise, de même l'ouvrier doit abandonner cette mentalité prolétarienne qui lui fait considérer le patron comme son ennemi naturel. Tous deux doivent se défaire de leurs réflexes de classe et comprendre que leur intérêt est de travailler ensemble à augmenter la production, c'est-à-dire à élever le niveau de tous les Tunisiens."

1) Discours du 21.10.64.

2) N. D. L. R.



C'est pour cela que l'U.G.T.T. ne saurait être plus longtemps laissée sous l'influence d'une "minorité qui continue d'être imbibée de ces vieilles conceptions du syndicalisme", qui continue de "protéger et de réclamer comme au temps du protectorat où elle luttait contre le capitalisme français". (1)

Là une confusion doit être levée : Ceux que le Néo-Destour tend à assimiler à une "minorité", à une "simple tendance de la centrale ouvrière qui s'est manifestée", ne sont en fait que ses hommes de main depuis 1956.

Or, pour que des éléments, dont le conformisme aux décisions destouriennes n'a eu d'égal depuis l'indépendance que leur ignorance des véritables intérêts des masses laborieuses, en arrivent à émettre des réserves sur une question d'une telle importance, il faut que les pressions de la base aient été vraiment importantes.

5. La position d'une fraction de plus en plus importante de la base : **NON** aux idéologies étrangères à la classe ouvrière, **OUI** à l'autonomie syndicale

Le "socialisme" destourien, sous le couvert de l'intérêt général, vide "l'union nationale" de son véritable contenu : la réalité des classes sociales dans notre pays. Sous prétexte que toute analyse de classe est "basée sur la haine et la jalousie", le "socialisme" destourien, qui se veut "plus social que socialiste" (?), préconise une collaboration entre les diverses classes sociales. Or, dans les conditions économiques, sociales et politiques actuelles de notre pays, une telle alliance ne serait que pure mystification et ne pourrait que constituer un "paravent" à l'exploitation des masses laborieuses et à la consolidation des intérêts des classes bourgeoises dominantes. L'union nationale de toutes les classes et couches sociales sans exclusive était nécessaire face au colonisateur et était limitée à cette lutte. Mais, au lendemain de l'indépendance (2), le problème se

pose en d'autres termes. Les différentes classes sociales entrent alors, de par leur nature et les divergences de leurs intérêts, dans une lutte dont l'enjeu est le contrôle de l'appareil d'Etat.

C'est pourquoi l'union nationale, telle que l'entend le Néo-Destour, c'est-à-dire ayant pour base la négation des contradictions sociales et l'affirmation d'un mytique "intérêt général", n'est qu'une duperie.

Aujourd'hui, mûrie par l'expérience désastreuse des huit dernières années, une fraction de plus en plus grande de la base de l'U.G.T.T. pense qu'il ne s'agit plus, pour les masses laborieuses, d'accepter l'union nationale de toutes les classes sans exclusive aucune, mais au contraire de ne rallier aux côtés de la paysannerie et de la classe ouvrière que les couches de la population qui acceptent les trois principes essentiels suivants :

1) Ne pas nier la réalité des classes sociales au sein de ce front et l'importance de la lutte des classes. "Luttes de classes au sens le plus large du mot, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement des périodes révolutionnaires, des périodes aiguës, mais du poids réciproque, des pressions réciproques, des actions multiples des classes en présence, à travers leurs leaders, leurs hommes politiques, leurs idéologies et leurs organisations."

Le rôle moteur et dirigeant au sein de ce front revenant aux classes laborieuses et aux intellectuels progressistes.

2) Adopter une politique anti-impérialiste conséquente. Elimination des bases militaires, décolonisation effective de l'économie, hostilité au néo-colonialisme.

3) Accepter la prise en main progressive par les classes laborieuses des moyens de production et des leviers de commande de l'économie. Ce n'est que dans l'étape ultérieure, c'est-à-dire lorsqu'une révolution véritable dans les domaines politique, économique et social, aura

- - - - -  
à un régime dictatorial qui, puisant sa force dans l'existence d'une puissante caste militaire, persiste à adopter une attitude pro-impérialiste (sur les plans politique et économique) dangereuse dans la mesure où elle compromet l'indépendance du pays (récemment : le Soudan).

(1) Président Bourguiba au "Monde".  
(2) L'union nationale de toutes les classes sans exclusive aucune peut aussi être nécessaire face



remis le pouvoir entre les mains des classes laborieuses, lorsque la propriété du sol et des entreprises ne sera pas reconnue comme "une fonction sociale", que se posera le problème de la reconversion du rôle des syndicats. Pour l'heure, le refus d'accepter la conception destourienne de l'union nationale et la lutte pour l'autonomie syndicale constituent la planche de salut de la centrale ouvrière et des classes laborieuses.

En refusant l'intégration au Néo-Destour, les militants de l'U. G. T. T. feront émerger le syndicalisme tunisien au-dessus des faiblesses où l'ont maintenu les moeurs bureaucratiques de dirigeants charriant dans leur sillage des courants idéologiques étrangers au monde du travail.

Aussi notre rôle au sein de la centrale ouvrière doit-il consister, non seulement en un long et profond travail de démystification, mais aussi en une mobilisation de tous les travailleurs pour la démocratisation de notre centrale et l'élimination des opportunistes, carriéristes et affairistes, dont le rôle ouvertement déclaré aujourd'hui est de faire du syndicat une courroie de transmission... des ordres des classes bourgeoises dirigeantes aux classes laborieuses, sous prétexte que nous "sommes embarqués sur la même galère".

C'est en progressistes conscients, en héritiers conséquents de M'hamed Ali et de Hached que nous disons que les masses laborieuses tunisiennes n'ont rien à faire sur cette galère !



A  
P R O P O S  
D U X I I <sup>ème</sup>  
C O N G R E S  
D E  
L' U . G . E . T .

Le XIIème Congrès de l'Union Générale des Etudiants de Tunisie s'est tenu à Monastir du 17 au 23 août 1964, sur le thème suivant : "Notre participation à la consolidation de l'Indépendance. La formation des cadres". PERSPECTIVES répond aux questions que sont en droit de se poser tous les étudiants au sujet de ce congrès.

## le XIIème Congrès de l'UGET

QUESTION. On a beaucoup parlé de l'atmosphère de kermesse dans laquelle se sont déroulés les travaux du congrès. Qu'en est-il réellement ?

REPONSE. La première remarque à faire à ce sujet est d'ordre pratique. Il est incontestable que le choix d'un préau de lycée pour la tenue des séances plénières n'était pas le plus indiqué, compte tenu du nombre de délégués et d'observateurs qui ont participé aux travaux. Mais ce détail technique n'aurait revêtu une telle importance s'il n'était venu s'y greffer le manque de sérieux de certains camarades délégués, qui ont fait gêner dans une certaine mesure les séances plénières. En effet, sur près de cent cinquante mandats approuvés par le congrès, une soixantaine de congressistes de la "majorité" ont trahi la confiance de ceux qui les avaient délégués en faisant un congrès à leur manière : "belotes et bains de mer". Leur désertion de la salle du congrès durant pratiquement tout le temps des débats, mais sans peine était-il la question de voter pour clore la discussion qu'ils étaient là pour accomplir leur "mission". Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ils étaient là uniquement pour voter. Le Président du congrès dut intervenir à deux reprises pour ramener les délégués à leurs tables. Le procès-verbal du congrès comporte une protestation d'un membre du secrétariat du congrès concernant l'absence, puis l'afflux en masse des délégués en cas de vote. Cette désertion devint parfois trop flagrante : il n'y avait plus alors dans la salle que cinquante délégués sur près de cent cinquante. Il en fut ainsi au moment du débat concernant l'éventuelle adhésion de l'UGET en tant que "membre plein" à l'Union Internationale des Etudiants. L'actuel Secrétaire général, voyant se former une majorité en faveur de cette adhésion, dut mobiliser des volontaires pour aller chercher les délégués au dortoir...

QUESTION. A en croire la radio et les journaux à Tunis, tout ce qui a été dit et fait au congrès a recueilli l'unanimité des suffrages. Y a-t-il eu vraiment monolithisme parmi les congressistes ?

REPONSE. En fait, les congressistes étaient divisés : il y avait une majorité (125 délégués), dont un peu plus de la moitié assistait à toutes les séances et participait aux travaux des commissions, et une minorité (24 délégués) omniprésente.

Quant à l'unanimité des voix, elle s'est faite à vrai dire à deux moments seulement.

1. D'abord pour le quitus accordé à la Commission administrative sortante. Lors de la discussion du Rapport moral, deux questions préoccupaient les camarades "minoritaires" : l'autonomie de notre union et la démocratie interne devant exister à tous les échelons de notre centrale syndicale.

+ Pour ce qui est de l'autonomie de l'UGET, le camarade Secrétaire général fut on ne peut plus explicite. L'UGET, disait-il, a pour principe de collaborer avec toutes les organisations nationales existant dans le pays. C'est à ce titre, et à ce titre seulement, qu'elle collabore avec le parti du Néo-Destour. Il ne s'agit nullement d'intégration de notre mouvement syndical au sein de l'appareil du Parti.

+ Quant à la démocratie interne au sein de l'UGET, c'est un problème de tous les jours et le Secrétaire général, au nom de la Commission administrative sortante, a recommandé à la prochaine Commission administrative et au prochain Bureau exécutif de ne pas ménager leurs efforts en vue de la recherche d'une plate-forme d'action commune avec tous les étudiants.

2. Le deuxième point sur lequel tous les délégués furent d'accord est la motion de politique générale qui fut adoptée par tous malgré quelques manoeuvres malveillantes (en particulier au sujet de la désignation du rapporteur de la Commission de Politique générale). Cette motion, qui fut donc votée à l'unanimité par le congrès, représente la plate-forme commune pour tous les étudiants. Cette motion approuve bien sûr globalement et avec énergie toutes les mesures gouvernementales, mais revendique certains points particulièrement intéressants. En voici quelques extraits : Le XIIème Congrès de l'UGET

### "I. DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE :

..... soutient le décret du 12 mai 1964 interdisant la vente aux particuliers des terres du domaine de l'Etat. Et demande que les mesures nécessaires soient prises pour permettre aux ouvriers agricoles et aux petits paysans d'exploiter les terres dans un cadre coopératif.

- recommande la généralisation des prêts mutuels pour permettre au secteur coopératif de croître et de se généraliser.



..... recommande

- que soit poursuivie la politique de nationalisation des moyens de production et des secteurs importants de l'économie;
- que l'artisanat soit encouragé et rénové.

..... considère comme nécessaire la création d'industries de base dans le cadre du Maghreb...

..... demande la nationalisation du commerce de gros et de demi-gros, l'encouragement des coopératives de consommation et des magasins pilotes, le renforcement du contrôle sur les sociétés régionales de commerce.

- enregistre avec satisfaction la décision de contrôle des prix et recommande que ce contrôle soit étendu à tous les produits.

- se félicite des mesures prises par le gouvernement pour améliorer la situation dans ce domaine.

- demande :

- . la nationalisation du commerce extérieur,
- . la recherche de marchés extérieurs diversifiés pour se débarrasser de la dépendance économique.

- demande que soit élaborée une politique de nationalisation des sociétés et des banques étrangères selon des étapes adaptées aux projets tunisiens...

## "II. DANS LE DOMAINE SOCIAL :

..... demande :

- la généralisation de la sécurité sociale,
- la généralisation des comités d'entreprises et l'extension de leurs prérogatives en associant les ouvriers à la direction de l'entreprise et à ses bénéfices,
- l'application d'une politique d'austérité, d'une manière effective, dans tous les domaines, et en respectant les intérêts des classes à faible revenu...

## "III. DANS LE DOMAINE POLITIQUE :

### 1. Politique intérieure

- recommande que soient installés au plus tôt les tribunaux administratifs, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes.
- que soient respectées les garanties définies par la Constitution.

- demande que, selon les principes démocratiques, les masses populaires participent plus largement à l'élaboration des fondements des buts du socialisme...

..... demande :

- + d'assurer une formation professionnelle aux travailleurs des "chantiers de travail".....
- + la limitation des sources de revenus personnels (cumuls),
- + l'augmentation des bas salaires et la diminution des hauts traitements.....

### 2. Politique extérieure

.....  
- considère que l'aide étrangère doit être débarrassée de toute dépendance et toute arrière-pensée colonialiste et qu'elle doit être employée essentiellement dans les secteurs productifs...

.....  
- réclame la liquidation des bases militaires où qu'elles se trouvent, le désarmement général, l'interdiction des essais atomiques souterrains, la destruction de toutes les armes atomiques dans le monde.

- considère la dénucléarisation du Bassin méditerranéen comme un pas en avant vers le désarmement général.

- Enfin, le congrès exprime son attachement au régime républicain et aux principes démocratiques contenus dans la Constitution..."

Mis à part les résultats de cette commission et ceux de la commission syndicale, il n'a malheureusement pas régné la même entente au sein des autres commissions. Ainsi, dans la Commission du Règlement intérieur, les propositions d'amendement des statuts présentées par les délégués progressistes furent repoussées. Tel fut le sort de l'amendement concernant la représentativité proportionnelle de la "minorité" à l'échelle de la Commission administrative. De même, certaines motions de politique extérieure ne furent pas votées à l'unanimité (A.E.M.N.A., U.I.E., Irak...).

Notons cependant que les camarades exclus ou suspendus par le congrès du Kef furent réintégrés. Mais il convient ici de faire une importante mise au point : Il n'était nullement question pour ces camarades de

mander "le pardon" comme l'a laissé entendre le camarade Secrétaire général dans sa première conférence de presse tenue à Tunis le lendemain du congrès. Ils ont tenu simplement, conformément aux principes de base de notre Centrale, à reprendre leur place de militants au sein de notre union, et ces deux traits de la lettre qu'ils ont adressée au Président du Congrès le prouvent bien :

"Sans vouloir revenir sur les motifs avancés pour justifier une telle décision (exclusion), nous faisons remarquer qu'aucune instance ne nous a jamais entendus dans nos explications, ce qui va à l'encontre de la procédure expressément prévue par les statuts de l'Union avant leur amendement par le XIIème congrès.

"... Nous affirmons notre attachement inébranlable à notre Union et notre désir sincère de reprendre, en pleine conformité avec les décisions de notre congrès et avec les statuts de notre Union, la lutte aux côtés de tous nos camarades étudiants pour une U.G.E.T. dynamique et efficace au service du bien-être de notre peuple."

QUESTION. La "minorité" a-t-elle présenté des candidats à la Commission administrative ?

REPONSE. Oui, en effet, cinq candidats se sont présentés : deux pour Tunis et trois pour l'Europe.

De vingt-quatre, qui était le nombre des délégués progressistes, nos candidats aux élections ont recueilli jusqu'à quarante sept voix. C'est dire le gonflement des voix que nos délégués ont pu avoir à ce dernier congrès, - grâce à leur sérieux, - leur niveau syndical et politique et leur connaissance approfondie des conditions de vie des étudiants, de leurs revendications matérielles et morales.

\*

### EN CONCLUSION

A la lumière de ce congrès, il apparaît clairement que nous devons continuer à militer toujours dans le même sens au sein de notre Centrale. Nous devons le faire dans le cadre d'un front de tous ceux qui, mûris par l'expérience de ces dernières années, ont pris ou prennent conscience de la nécessité de mettre un terme à la dégénérescence de notre Centrale.

C'est sur ce thème : "La Renaissance de l'U.G.E.T." que la "minorité" a fait campagne, que ce soit à Tunis ou en France, lors des récentes élections des comités de corps et sections. Les résultats encourageants, voire étonnants, enregistrés ici et là, prouvent combien notre cause répond aux aspirations d'un nombre de plus en plus grand de militants de notre Union.





# SOLIDARITE

## avec les étudiants marocains

Depuis la vague de répression déclenchée l'an dernier au Maroc, et qui s'est achevée par la découverte d'un prétendu "complot" contre le Roi, l'ensemble de l'opposition au pouvoir de Hassan II ne cesse d'être l'objet de brimades policières et d'arrestations arbitraires qui alourdissent le climat politique marocain.

L'opposition démocratique en particulier a eu à subir les conséquences de "ce règne de la police et des brigades spéciales" : perquisitions, enlèvements et même exécutions sommaires.

L'Union Nationale des Forces Populaires, victime de l'odieuse machination ourdie par le Roi, sa cour et sa police, a vu onze de ses dirigeants et militants condamnés à mort alors que bon nombre de ses locaux sont encore occupés par "les forces de l'ordre" et qu'un grand nombre de ses militants restent les prisonniers de ce qu'il est convenu d'appeler la "justice" marocaine.

Le Parti communiste marocain, quant à lui, s'est vu retirer toute possibilité de vie légale et se trouve même être dans l'obligation d'interrompre la diffusion de "AL MOUKAFIH", saisi à plusieurs reprises par le pouvoir royal.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le problème de la répression contre l'Union Natio-

### Un dossier juridique ridicule

La double action décidée contre le président de l'U.N.E.M. et contre l'U.N.E.M. s'appuie sur un dossier juridique d'une impressionnante inconsistance.

#### Le Président de l'UNEM d'abord...

L'ordonnance de renvoi devant le tribunal militaire de notre camarade Mohamed Haloui ne laisse pas de surprendre les esprits les mieux intentionnés.

En effet, Mohamed Haloui se trouve être accusé sur la base de la découverte "dans la cour des locaux de l'U.N.E.M. de cendres et de papiers brûlés, ce qui établit que des documents intéressants et contenant des renseignements d'importance ont été brûlés". Il serait donc possible, toujours selon l'acte d'accusation, "que les documents brûlés constituaient des preuves supplémentaires et contenaient des renseignements importants concernant le crime de Bar-rade" (1).

- - - - -

C'est donc sur la base de cendres, de papiers  
brisés, que Mohamed Haloui risque, en vertu  
des articles 181 et 182 du code pénal, la peine  
de mort !

### U.N.E.M. ensuite... (2)

La requête déposée contre l'U.N.E.M. se  
fonde sur la non-conformité des statuts de l'or-  
ganisation avec le dahir régissant les associa-  
tions d'étudiants qui date du 11 juin 1963. Ce  
dahir interdisait à toute association d'étudiants  
de grouper en son sein des élèves de l'enseigne-  
ment secondaire.

C'était en fait destiné à l'U.N.E.M. qui,  
dans ses statuts d'alors, attribuait la qualité de  
membres aux élèves des classes terminales du  
secondaire, ainsi qu'aux étudiants de l'ensei-  
gnement traditionnel. Par ce biais, le pouvoir  
voulait isoler l'U.N.E.M. d'une importante  
section des étudiants.

Mais le 8ème congrès de l'organisation, qui  
fut tenu un mois après la parution de ce dahir,  
a amendé les statuts de l'organisation dans le  
sens des prescriptions nouvelles. Ces statuts ont  
été déposés, comme cela se fait chaque année,  
à la Préfecture de Rabat dès le début d'août 1963.

À l'issue du dernier congrès, les statuts de  
l'U.N.E.M. ont encore été déposés.

Il ne peut donc y avoir aucune équivoque  
quant au respect par l'U.N.E.M. de ce qu'il  
a convenu d'appeler la justice marocaine.

On peut même se demander, puisque le pou-  
voir prétend qu'il y a contrevention à la loi,  
pourquoi la requête n'a pas été déposée dès la  
fin du Congrès de 1963. Il est improbable que  
ce soit par indulgence envers l'U.N.E.M. car,  
pendant toute l'année écoulée, le pouvoir n'a  
trouvé aucun moyen pour réduire cette orga-  
nisation au silence.

L'abrogation du dahir reconnaissant d'utilité  
publique l'U.N.E.M. confirme clairement qu'il  
s'agit d'une opération de grande envergure me-  
née sur deux fronts et visant à détruire, par un  
moyen ou un autre, l'U.N.E.M.

Hamid Barrada, Président d'honneur de l'U.  
N.E.M., condamné par contumace à mort par  
le pouvoir royal, aurait, semble-t-il, commis  
le "crime" de prendre position contre la guerre  
des frontières algéro-marocaines !  
Extrait du document : "Complot contre les  
étudiants marocains" publié par l'U.N.E.M.

## Solidarité avec l'U.N.E.M.

La vérité est que le pouvoir royal n'accepte  
plus de voir se développer les activités d'une  
organisation dont le dynamisme et les objectifs  
progressistes inquiètent sérieusement les milieux  
de la Cour.

Les délégués au dernier congrès de l'U.N.E.  
M. (septembre 1964) n'ont-ils pas adopté à  
l'unanimité le texte de la résolution de politique  
générale dans laquelle ils réclamaient :

" La libération immédiate de tous les détenus  
politiques et l'abolition de toutes les sentences  
prononcées contre les militants progressistes et  
de toutes les mesures d'exception,

" la constitution d'un gouvernement populaire  
représentatif des couches ouvrière et paysanne,

" l'élection d'une Assemblée nationale consti-  
tuante - seule habilitée à doter le pays d'un  
texte constitutionnel répondant aux aspirations  
populaires,

" constituent les conditions politiques préalables  
qui sont en mesure de résoudre la crise que  
traverse notre pays.

" Pour atteindre ces objectifs, la lutte acharnée  
et commune de toutes les forces progressistes  
et nationales est nécessaire."

Le pouvoir royal n'accepte pas non plus de  
voir se développer une organisation dont le bilan  
syndical est plus que convaincant : de janvier à  
juin 64, l'U.N.E.M. a organisé 60 jours pleins  
de grèves, largement suivies par la quasi-majo-  
rité des étudiants et visant à la remise en ques-  
tion des formes de l'enseignement, des crédits,  
de la politique officielle d'attribution des bour-  
ses, etc...

Là est le véritable problème. Le procès, qui  
est une parodie de justice et une mascarade que  
tout démocrate doit réprouver, ne changera rien  
à l'affaire. Les étudiants marocains sauront res-  
ter fidèles à l'exemple de leurs anciens, Benjel-  
loun et Douiri, en continuant à harceler inlassa-  
blement un pouvoir de plus en plus autoritaire.

Qu'ils sachent que, dans ce noble combat,  
les étudiants du Groupe d'Etudes et d'action so-  
cialiste tunisien sont de tout cœur avec eux, les  
soutenant sans réserves et les assurant de leur  
sympathie agissante.

# Bloc-notes du militant

## L'AFFAIRE DU CONGO :

### L'opération "humanitaire" du 24 novembre

Dans cette journée du 24 novembre, l'intervention américano-belge au Congo a été ressentie par tous les peuples d'Afrique comme un pénible affront porté à leur indépendance et à leur dignité.

Le fallacieux prétexte "d'opération humanitaire" par lequel on voulait camoufler l'agression ne pouvait tromper personne, et l'opinion africaine a tout de suite saisi l'objectif impérialiste de cette intervention. Aussi, le jour même, des prises de position gouvernementales enregistrées en Algérie, au Mali, en Guinée, au Caire et dans beaucoup d'autres pays africains, condamnerent en termes sévères et sans équivoque l'action criminelle des impérialistes américains et belges, dans leur tentative de secourir le régime de Tschombé et d'étouffer la voix du peuple congolais.

Pendant ce temps, et en dépit de la gravité de l'événement, un silence quelque peu gênant continuait à planer sur une des capitales africaines, Tunis. Il ne devait être rompu que vingt-quatre heures plus tard (mercredi soir) par une nouvelle de l'Agence TAP disant "que les milieux du gouvernement et du parti réproouvent l'intervention des forces étrangères à Stanleyville, même si les prétextes invoqués paraissent normalement fondés..."

La mollesse de la réaction, son caractère tardif, ce ton "nuancé" (1) de la réprobation ne laissent pas de surprendre les esprits les mieux intentionnés.

Cette circonstance nous en rappelle étrangement une autre, datant de novembre 1956, où le gouvernement tunisien, avant de se prononcer, "demandait à voir plus clairement dans les choses" (sic !), pendant que les aviations anglaise et française bombardaient Le Caire.

Plus significative encore l'absence tant dans les déclarations officielles du gouvernement que dans les commentaires de la presse du parti, de toute référence à l'impérialisme (voir l'éditorial de l'ACTION du 26.11.64), comme si le terme devenait tout d'un coup tabou. L'on est par contre volontiers plus sensible "aux traitements infligés aux otages", passant sous silence les milliers de patriotes congolais tombés sous les balles des mêmes impérialistes belges et des mercenaires étrangers, devenus aujourd'hui "humanitaires".

Le fait est que le gouvernement tunisien fait preuve d'une remarquable continuité dans sa politique étrangère et les déclarations de fidélité et d'attachement au monde dit "libre", maintes fois proclamées depuis l'indépendance, demeurent plus valables que jamais.

1) Journal "Le Monde" du 27 novembre : "C'est seulement mercredi soir (après quelques discrètes consultations ?) que le gouvernement tunisien a pris officiellement position sur les événements du Congo... cette condamnation n'est pas sans nuances..."



La participation de la Tunisie à la Conférence des non-alignés de Belgrade, puis à celle du Caire, et son credo formel aux principes de Bandung ne suffisent pas à faire oublier à ses dirigeants ce qui fut un "acte de foi" (Président Bourguiba) en la politique de l'Occident.

Faut-il des événements aussi sanglants que ceux qui viennent de se dérouler au Congo pour nous le rappeler ?

D'aucuns seraient tentés de voir dans cette "discretion" une preuve de "réalisme" et de "nuances" devenus inhérents à ce qu'on appelle le "bourguibisme". Nous serions prêts à y souscrire si de précédents épisodes n'avaient prouvé que le "bourguibisme" savait être catégorique et audacieux quand il le fallait ! Faut-il rappeler une certaine conférence de presse, tenue en 1959 lors des événements douloureux, au lendemain de l'indépendance du Congo, et dans laquelle fut condamnée, sur un ton intempestif et peu "bourguibiste", "la politique anarchique et aventureuse d'un certain Patrice Lumumba" ? Plus proche de nous encore la position de la délégation tunisienne à la Conférence des non-alignés du Caire, qui a été - c'est le moins qu'on puisse dire - un peu trop "compréhensive" à l'égard de Tschombé. Notre délégation dut se rendre à l'avis de l'écrasante majorité demandant l'exclusion de Tschombé, malgré le sentiment qu'elle avait de créer un "précédent international dangereux" (sic !).

Tschombé, du reste, n'est pas un homme ingrat et il sait, à l'occasion, se rappeler ses amis. Il vient de le faire encore une fois, le 20 octobre, dans une déclaration à un journaliste américain, en citant la Tunisie parmi les pays sur lesquels il peut compter (Jeune Afrique du 15.11.64). Faut-il

croire que la sympathie du gouvernement tunisien va à l'agent de l'Union minière qui a divisé le Congo, qui a bafoué l'Afrique et qui s'est mis au service de l'impérialisme ? Les faits sembleraient l'indiquer clairement.

Quant à nous, convaincus du fait que la folle injonction de Radio Stanleyville appelant au massacre des blancs n'est que le fait d'hommes exaspérés par le calvaire des quatre dernières années, nous nous refusons à admettre le prétexte fallacieux de "l'action humanitaire" entreprise par les groupes belges, le problème, comme le souligne le député belge Ernest Glinne (1), n'étant en fait que "celui d'un pari politique perdu d'avance : le pari sur la pérennité du tschombisme".

Pour sauver les Belges et les Africains de Stanleyville, "il suffisait d'accorder aux autorités de Stanleyville la suspension des combats et l'ouverture des pourparlers. Ces concessions, que la diplomatie belge s'est ingéniée à obtenir en faveur de la sécession katangaise, elle les a refusées aux adversaires de Tschombé".

Voilà le véritable problème, celui de la nécessité pour le monde dit "libre" de maintenir les intérêts des monopoles impérialistes au Congo martyr. Le gouvernement tunisien, qui n'a pourtant pas oublié que ce sont aussi des "B 26 américains" qui ont bombardé Sakiet, Sidi Youssef et Bizerte, ne pouvait, au risque de déplaire à Washington, tirer de telles conclusions !

1) LE NOUVEL OBSERVATEUR du jeudi 28 novembre : C'est le seul député socialiste qui a refusé d'appuyer l'envoi des paras.

## A LA MEMOIRE DE DEUX MILITANTS SYNDICALISTES

A l'occasion du 3 décembre 1964, date du 40ème anniversaire de la création de la première centrale ouvrière tunisienne, fondée par M'hamed Ali, le Groupe d'Etudes et d'Action socialiste salue le précurseur du syndicalisme tunisien, qui a su le premier

"aller au peuple et lui parler sa langue", organiser le prolétariat tunisien et lui inculquer l'esprit de lutte contre la double exploitation inhérente au mode de propriété des moyens de production d'une part et au système colonial d'autre part.

De même, le Groupe d'Etudes et d'Action socialiste s'incline devant la mémoire du militant Farhat Hached, lâchement assassiné le 5 décembre 1952 par les forces coloniales.

Le souvenir de ces deux hommes restera à jamais gravé dans nos mémoires. M'hamed Ali a sacrifié sa liberté (prison et exil) à la cause du prolétariat et Hached a offert sa vie lors de la lutte contre le colonialisme.

lisme, marquant par là son attachement indéfectible à la classe ouvrière.

Puisse le souvenir de ces deux hommes rappeler aux actuels dirigeants de l'U.G.T.T. et à tout militant que la libération authentique de la classe ouvrière ne s'obtient pas par une "politique de la nuque baissée", mais par une lutte incessante, jalonnée de sacrifices, mais à coup sûr émancipatrice.

## LA CONFERENCE DE TANGER

La conférence de Tanger, qui a réuni les ministres de l'Economie de Tunisie, d'Algérie, du Maroc et de la Libye, s'est tenue le 26 novembre 1964.

Nous publions ci-joint le commentaire de l'hebdomadaire de l'Union Nationale des Forces Populaires au Maroc, "LIBERATION", qui nous semble remarquable de réalisme et de justesse.

Nous saisissons cette occasion pour recommander aux militants progressistes tunisiens la lecture de cet hebdomadaire, le seul de l'opposition démocratique toléré à ce jour par le pouvoir.

"L'U.N.F.P. a trop milité pour l'édification de l'unité maghrébine depuis plusieurs années pour que nous considérions comme négligeables les résultats auxquels a abouti la réunion de Tanger.

"Nous avons, en effet, préconisé que cette unité ne pouvait sérieusement se concrétiser qu'en abordant les problèmes d'intégration économique des quatre pays de l'Afrique du Nord. Nous avons été les premiers à souligner que le règlement du problème des frontières ne pouvait se faire que dans cette perspective d'unification économique.

"Il en est de même, et nous en avons signalé l'urgence dès 1961, de la nécessité pour les pays maghrébins d'avoir une poli-

tique du commerce extérieur commune, en particulier vis-à-vis des pays du Marché Commun.

"Nous sommes donc bien heureux de pouvoir constater que le gouvernement marocain arrive aux mêmes conclusions que celles préconisées par nous depuis plusieurs années. Ces nouvelles dispositions traduisent-elles des intentions réelles? Il est clair que l'on doit se garder de trop d'illusions, car dans un pays comme le nôtre, il ne faut jamais jurer de rien.

"Cependant, il faut enregistrer les premiers résultats de la Conférence de Tanger, bien que leur portée soit encore excessivement limitée. Car ce qui frappe, lorsque les discours et les déclarations sont dépouillés de leur aspect ronflant et pompeux, c'est que les partenaires n'ont pris véritablement aucun engagement sérieux qui puisse les lier relativement à la nécessaire édification de l'unité maghrébine.

"Le Comité Consultatif Permanent porte bien son nom, car il ne sera que consultatif.

"Quant au Centre d'Etudes Industrielles décidé également à Tanger, bien que non dépourvu d'intérêt, il risque de devenir un bureau où s'entassent des documents et des recommandations, sans possibilité de les mettre à exécution.

"L'unité maghrébine passe par l'intégration économique. Mais l'intégration économique, que notre situation de pays sous-

développés impose, relève de la décision politique.

"Et aussi longtemps que les gouvernements des pays du Maghreb n'auront pas pris l'engagement précis de mettre en place les structures non moins concrètes et précises de cette unification, aussi longtemps que les gouvernants n'auront pas créé les orga-

nes de décision et d'exécution de cette vaste entreprise, l'unification maghrébine restera un sujet de discours solennels et de confrontations verbales.

"La réalité, c'est que nos gouvernants sont encore à la phase des mots, non à celle de l'engagement."

## BOURGUIBA JUNIOR

Dans notre numéro 2 de "PERSPECTIVES", abordant dans cette rubrique (Le bloc-notes du militant) la question de la nomination de Monsieur Habib Bourguiba Junior, nous disions notamment :

"Le stage diplomatique étant jugé particulièrement satisfaisant et assez complet, il se verra confier la fonction de maire à Monastir. C'est déjà une succession à son père, mais c'est aussi le contact avec l'administration locale et régionale. Enfin, 1964, dernière étape : le Secrétariat général de la Présidence de la République.

"C'est un large éventail de difficultés et une excellente école de formation sur le plan administratif, sur le plan politique (tractation entre les différents clans) et sur le plan parlementaire. Ses fonctions ministérielles, dans la mesure où elles lui permettent de détenir essentiellement le Département de l'Information et la charge de la supervision des autres départements, le présentent très vite à l'opinion comme un super-ministre. La voie est alors toute tracée.... C'est pourquoi nous devons en tant que progressistes nous insurger contre la légitimation de la "République héréditaire" après celle du "Prince-Président"..."

\*  
  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

D'aucuns, piqués au vif, ont cru bon de nous taxer de démagogie, voire d'infantilisme politique. Convaincus de la justesse de nos propos, nous leur avons, à l'époque, recommandé de faire preuve de moins d'empressement dans leur critique - les faits, disions-nous, ne vont pas tarder à confirmer nos conclusions.

Dix mois ont passé et les faits sont là, plus que jamais probants. "L'ascension continue". "Bibi" est nommé député et secrétaire général adjoint du Parti... Ceci devait amener le journal "Le Monde" à conclure son éditorial sur les propos suivants qui rappellent étrangement ceux de notre deuxième numéro de "PERSPECTIVES" :

"La promotion la plus remarquable est celle du fils de M. Bourguiba, qui, à quelques jours d'intervalle, a été désigné comme député, secrétaire général adjoint du Destour, enfin ministre des Affaires étrangères. Dans le sillage de son père, mais avec une personnalité et des qualités qui lui sont propres, celui que tout le monde à Tunis appelle familièrement "Bibi" s'apprête donc à jouer un rôle de plus en plus marquant sur la scène politique tunisienne. Les responsabilités croissantes que lui confie son père laissent à penser que celui-ci pourrait, un jour, songer à lui pour des fonctions plus importantes encore..."



## LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le peuple tunisien, qui s'est rendu aux urnes le dimanche 7 novembre, a élu "dans l'enthousiasme et avec l'unanimité traditionnelle" les 98 députés à l'Assemblée nationale et le Président de la République.

L'importance à accorder à ces élections ne peut qu'être très relative, compte tenu des conditions politiques particulières dans lesquelles se sont tenues ces "élections". Néanmoins il nous paraît intéressant de saisir cette occasion pour rappeler les grandes lignes de l'expérience parlementaire tunisienne :

.1. Election de l'Assemblée nationale constituante le 15 mars 1956.

Le Néo-Destour dirige les listes du "Front National" et enlève la totalité des sièges.

Le Parti communiste, qui a présenté dans certaines circonscriptions des listes concurrentes, recueille quelque 7.350 suffrages.

Néanmoins, deux faits importants sont à signaler :

+ Le Néo-Destour s'était taillé une loi électorale à sa mesure : scrutin de liste majoritaire à un tour et découpage du pays en 18 circonscriptions électorales.

+ Un dangereux moyen "légal" complétait cette loi électorale : la nécessité pour une liste de se retirer à la suite du "désistement" d'un ou plusieurs candidats. Il peut toujours se trouver un candidat sur toute une liste qui fléchira au dernier moment, soit par peur soit par corruption.

.2. Une certaine animation pourtant règne durant les premiers mois au sein de l'Assemblée, mais après le 27 juillet 1957, l'Assemblée, consacrant son effacement de la vie publique, va se cantonner dans ses stricts pouvoirs constitutionnels, se réunissant dans les circonstances graves sur convocation du Chef de l'Etat, pour entendre son discours et voter à l'unanimité des motions de soutien à sa politique.

En effet, le 25 juillet, en proclamant la République, l'Assemblée avait confié au Président Bourguiba "les charges de Chef de l'Etat, dans les conditions actuelles, jusqu'à la mise en vigueur de la constitution". Le 27 juillet, l'Assemblée promulguait une loi en vertu de laquelle le pouvoir législatif serait exercé par le Président de la République en conseil de cabinet.

.3. La constitution promulguée le 1er juin 1959 institue un régime présidentiel très renforcé, l'exécutif bénéficiant d'un pouvoir très large (particulièrement art. 28 à 32) et l'Assemblée ne détenant qu'un pouvoir dérivé.

Néanmoins la constitution garantit la liberté d'expression et de réunion, l'indépendance du pouvoir judiciaire (art. 55) et enfin deux institutions, dont une seule a vu le jour : le Conseil économique et social et le Conseil d'Etat.

Malgré cela, aux élections législatives, les communistes et les indépendants ont pu, en dépit de certaines mesures arbitraires (sabotages de meetings, intimidations en vue d'amener des retraits de listes, etc.) présenter des listes dans certaines circonscriptions.

.4. Durant la législature, le pouvoir personnel est allé croissant. Le Président de la République n'ayant de compte à rendre à personne, l'Assemblée devient un organe d'enregistrement et toutes les grandes décisions sur l'orientation politique et économique du régime se prennent en dehors d'elle.

En janvier 63, le Parti du Néo-Destour, allant à l'encontre de la constitution qu'il a lui-même élaborée, interdit le Parti communiste tunisien et s'érige en parti unique.

Comment dès lors reconnaître une quelconque représentativité aux "députés" désignés le dimanche 7 novembre !

# perspectives n° 6

L'abondance des matières nous a amenés à réduire sensiblement le contenu du numéro cinq de notre revue. Deux articles importants, qui devaient y figurer, ont été reportés au prochain numéro.

## + LA REFORME DU "PLEIN TEMPS" ET L'AVENIR DE LA MEDECINE EN TUNISIE

Table ronde réunissant des étudiants en médecine et des responsables syndicaux, organisée par "PERSPECTIVES"

## + LE PROJET DE LOI DE REFORME AGRAIRE DE L'U.N.F.P.

Une étude détaillée de la loi sur la Réforme agraire déposée par l'Union Nationale des Forces Populaires marocaines à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, l'importance du

## CONGRES DU NEO-DESTOUR

sur l'évolution politique de notre pays nous a incités à reporter l'étude que nous comptions en faire à une date ultérieure, afin de fournir à nos camarades et amis le maximum d'informations sur ce congrès et d'en faire l'analyse la plus complète possible.



# CROISSANCE DE L'ECONOMIE TUNISIENNE

## Propagande et Réalités

La vérité sur les réalités de notre économie  
doit-elle être le privilège d'une "élite" de "techniciens" ?

Après l'indépendance et jusqu'en 1960, on a généralement admis que le taux de croissance annuelle de la production tunisienne brute totale à prix constants a été d'environ 2,5%.

Ceci signifie qu'en moyenne, et pour chaque année, le rapport de l'augmentation de la production relativement à l'année précédente sur la production de l'année courante a été de 0,025 ou 2,5%, étant bien entendu que pour ne pas compliquer l'exposé, nous formulons les trois hypothèses suivantes :

- Nous ne ferons pas de distinction entre Production, Produit et Revenu.
- L'adjectif brut signifie que l'amortissement ou les dépenses d'entretien du capital n'ont pas été retranchés de la variable considérée.
- Nous envisagerons la production totale et non pas la production par habitant.

Enfin, pour ne pas fausser les comparaisons, on élimine la hausse des prix intervenue chaque année, en divisant les variables monétaires par un indice des prix.

Les Perspectives Décennales prévoyaient un taux de croissance de 6%, c'est-à-dire plus d'un doublement du taux de croissance annuel par rapport à la période de libéralisme économique.

Cependant, dès le début de l'année 1963, la presse tunisienne a titré que le taux de croissance de l'économie tunisienne a été de 12% en 1962. En 1964, le battage s'est fait encore plus grand et nous avons même pu lire que le taux de croissance de l'économie tunisienne, pendant l'année écoulée (1963), était l'un des plus élevés du monde : 12%.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN  
& AUX FINANCES

DIVISION DES FINANCES  
& DE LA PROBATION

16 MARS 1964

O B J E T / Le modèle de développement du 2e Plan - Projection du tableau économique pour 1960.

Remarque préliminaire : La présente circulaire est établie en vue de proposer à la discussion des Comités Sectoriels une deuxième variante d'hypothèses concernant la fixation des objectifs quantitatifs globaux du prochain Plan quadriennal.

La note précédente traitant de ce sujet a retenu comme objectifs :

- un taux de croissance de 6 % par an entre 1960 et 1968 ;
- un taux de rentabilité des investissements pour la période 1960-68 de 25 %;
- une aide étrangère égale à 43 % des investissements bruts au cours de l'année terminale du Plan.

Or, une analyse sommaire de l'évolution économique pour la période 1960-64 a montré :

- que le taux de croissance réalisé au cours de cette période est de l'ordre de 3 à 3,5 % seulement ;

Le rapport d'exécution de la deuxième année du plan triennal présenté à l'Assemblée nationale reprend le même thème (page 6) : "Il ressort de ce tableau que, de même qu'entre 1961 et 1962, le produit intérieur brut a augmenté de 12% entre 1962 et 1963, alors que cette progression n'a été que de 8% entre 1960 et 1962."

Ceci signifie que le taux de croissance annuel moyen aurait été, pendant la période 1960-64, d'environ 6,5%.

Or, les rapports internes du Secrétariat d'Etat au plan et aux Finances sont loin de ces performances.

Entre autres exemples, un rapport du 16 mars 1964, signé par le ministre de l'Economie nationale précise : L'objet de la circulaire est de proposer une variante d'hypothèse, pour le plan quadriennal, plus réaliste, tenant compte du taux de croissance de l'économie tunisienne de 1960 à 1963. La circulaire admet que le taux de croissance pour la période 1960-1964 est de 3 à 3,5%. "L'erreur" sur les chiffres livrés au public serait donc de 100% !!

\*  
\* \*

Trois remarques s'imposent ici :

1. Il y a une différence de nature très grande entre un taux de 3,5% et un taux de 6,5%.

Une économie dont le taux de croissance est de 6,5% voit sa production doubler tous les 11 ans environ, alors qu'une économie dont le taux de croissance est de 3 à 3,5% voit sa production doubler tous les 22 ans environ. Elle va donc deux fois moins vite.

2. Est-ce à dire que la planification n'a rien apporté en Tunisie ? Non, car d'après ce que nous avons dit, il y a eu amélioration du taux de croissance par rapport à la période de libéralisme économique. Mais cette augmentation est très insuffisante. Qu'on songe que le taux de croissance minimum de la chimie, tel qu'il est calculé par les universitaires américains, est de 8% à 10% depuis 1950.

3. Enfin, et c'est là le fait le plus grave, nous pensons qu'il est inadmissible que l'on en arrive à de tels procédés de mystification. Il est inacceptable que les vérités sur nos réalités économiques, au lieu d'être au centre des débats de nos organisations nationales, de notre presse et de nos parlementaires, soient du ressort exclusif d'une élite technocratique.

Nous pensons que la confrontation des textes de la circulaire interne et du rapport présenté à l'Assemblée nationale nous épargne tout autre commentaire !!!





## Qu'est-ce que la dévaluation ?

La dévaluation est une manipulation du taux de change tendant à l'équilibre de la balance commerciale qui souffre de déficit. La monnaie nationale est amputée d'une portion de sa valeur à l'égard de l'or ou des devises étrangères. Dans notre cas, le Dinar, qui valait 11,75 francs français, ne vaut plus, après la dévaluation, que 9,3 francs environ. Par rapport aux monnaies étrangères, ainsi réévaluées, nos marchandises valent moins chères qu'avant et les exportations sont ainsi encouragées. Les produits étrangers, par contre, valent plus chers par rapport à la monnaie nationale dévaluée et les importations de produits étrangers sont ainsi découragées. Le déficit tendra alors à se résorber.

En réalité les choses sont plus complexes car il faut tenir compte d'autres facteurs :

+ Les élasticités de la demande d'abord : élasticité de la demande nationale de produits étrangers qui peut être très forte (les importations diminueront très peu dans ce cas), mais aussi élasticité de la demande étrangère de produits nationaux qui peut être faible, ce qui n'amènerait pas l'augmentation des exportations souhaitée.

+ En deuxième lieu, les prix internes peuvent augmenter et annuler les effets de la dévaluation. Deux sortes de hausses peuvent affecter les prix internes : une hausse dite psychologique et qui est immédiate (1) et une hausse qui intervient après un délai et qui a pour origine l'importation de produits de pays étrangers (dont la monnaie a été réévaluée par rapport à la monnaie nationale), produits vendus directement sur le marché ou entrant dans la fabrication de biens nationaux (matières premières par exemple).

Tels sont les buts et les conséquences de la dévaluation sur le plan théorique. Etudions le cas concret de la dévaluation du Dinar.

Nous présenterons, dans un premier temps, la thèse du gouvernement, et nous la réfuterons. Dans un deuxième temps, nous examinerons les conséquences de la dévaluation et nous en tirerons des conclusions quant à la solution des problèmes économiques de notre pays.

\*

## Des arguments sérieusement contestables

### I. LA RUPTURE DES RELATIONS FRANCO-TUNISIENNES

Compte tenu de l'importance, sur le plan économique, de nos relations avec la France et de la protection dont jouissaient nos exportations, d'aucuns n'ont pas hésité à proclamer que "c'est la France qui nous a acculés à dévaluer". Cela mérite réflexion. Certes, le gouvernement français, fidèle à sa politique néo-colonialiste, a sa part de responsabilité dans la situation créée au lendemain de la dénonciation des accords commerciaux franco-tunisiens en mai 1963; mais le gouvernement tunisien a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir une éventuelle, voire une prévisible, volte-face du gouvernement français ?

Les relations franco-tunisiennes sont des relations particulières. Avant l'indépendance, une union douanière liait les deux pays, comme tous les pays de la zone franc. A l'intérieur de cette zone, les biens et les capitaux circulaient librement.

- Aucun pays de la zone ne pouvait importer d'un pays situé hors de la zone sans une licence délivrée par les autorités de Paris. Par contre, la Tunisie, comme les autres pays satellites, pouvait exporter en toute quiétude, sans souffrir de la concurrence des pays étrangers à la zone franc, et bénéficiait des surprix.

La France, de son côté, imposait ses marchandises, qui jouissaient elles aussi des surprix, et contrôlait les relations commerciales de ses partenaires avec les pays étrangers par la gestion du pool des devises.

A l'intérieur de l'union douanière en contre-partie de quelques avantages, la France menait le jeu.

Après l'indépendance, cet état de choses ne pouvait durer. En septembre 1958, le gouvernement tunisien décide de ne pas suivre l'exemple français et de ne pas dévaluer. Il demande, et

1) Les commerçants, du fait de la diminution attendue des importations, procèdent à des stockages, les consommateurs de leur côté, s'attendant à une hausse continue, se "ruent" sur les produits.

obtient, la gestion des devises qui lui reviennent. L'union douanière est dénoncée. Le 5 septembre 1959, une convention tarifaire et commerciale est signée entre les deux pays. Cette convention établit un régime préférentiel pour la France. Mais la Tunisie peut dorénavant fixer ses programmes d'importation et, pour protéger son industrie naissante, instituer des prohibitions. La Tunisie a acquis sa "liberté d'action".

Mais cette liberté ne peut avoir de sens s'il n'y a pas une volonté manifeste d'instaurer un ordre nouveau.

Or notre balance a continué, cinq ans après le décrochage du Dinar, à souffrir de la même dépendance à l'égard de la France. En 1959, 65,6% de nos importations provenaient de la France et 50,8% de nos exportations se dirigeaient vers la France. En 1963, les relations avec la France s'établissaient ainsi : 48,2% de nos importations, 49,8% de nos exportations.

C'est dire que la proportion des exportations sur la France n'a pas bougé, c'est dire aussi que les accords commerciaux signés avec des pays autres que la France et annoncés à grand fracas n'ont pas changé grand'chose à la situation. Nos exportations, par ailleurs, continuent à s'appuyer sur les mêmes produits, comme le montre le tableau ci-dessous (1) :

Produits	en 1959	en 1963
Vins ordinaires	12.4%	18.8%
Phosphates de chaux	13%	14.4%
Huiles d'olive	24.2%	18.8%
Blé	5.8%	7%
Fruits	4.3%	4.7%

Pour la plupart de ces produits, la France reste en 1963 notre principal client.

Produits	Exportations sur la France	Exportations totales
Oranges	1.154.305 D	1.270.144 D
Blé dur	1.418.812	1.418.812
Vins	7.415.221	7.551.873
Huiles d'olive	4.503.653 D	12.785.617

Bulletin du Commerce extérieur.

Ce qui représente, en pourcentages :

Oranges	90.4%
Blé dur	100%
Vins	98%
Huiles d'olive	38%

Peu de choses ont donc changé, les relations se sont cristallisées. Les exportations continuent à présenter les mêmes points faibles : le vin et les produits de l'arboriculture sont des produits fragiles parce que souffrant de la concurrence de tous les pays méditerranéens. La France peut facilement, et sans aucun préjudice, s'en passer.

Or, pour ces produits, les plans à long terme risquent de faire aggraver le mal.

De vastes programmes de plantation sont établis, reposant sur l'extension de la demande en Europe et aux U.S.A. Ces programmes, qui augmentent notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, se heurtent aux appétits d'autres pays comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie, ces deux pays jouissant d'une préférence certaine due à l'existence du Marché Commun européen.

Le problème du vin est tout simplement escamoté (1). Or il représente plus de 7 millions de Dinars en valeur.

Ainsi il apparaît clairement que nous avons accepté de continuer à subir le passif commercial hérité du Protectorat. Les risques étaient grands et nous en mesurons aujourd'hui la gravité.

## II. "NOTRE RYTHME EFFRENE DE DEVELOPPEMENT N'ETAIT GUERE PROPORTIONNE AUX RESSOURCES DU PAYS" (2)

Cela ne peut que vouloir dire deux choses :

1. Le taux de croissance de l'économie tunisienne a été très élevé depuis 1961, date d'entrée en vigueur du plan triennal.
2. Du fait de l'inexistence en Tunisie d'industries produisant des machines, la réalisation

1) Dans les Perspectives décennales.

2) Président Bourguiba, 2 octobre 1964 à l'Assemblée nationale.



de ce taux de croissance a exigé des importations massives de biens d'équipement nécessaires à un tel développement.

Or ces deux affirmations ne peuvent résister à la réalité des faits.

-- Tout d'abord en ce qui concerne le taux de croissance. Nous le disons dans notre article de ce numéro: "Croissance de l'économie. Propagande et réalités", le développement de notre économie est loin d'atteindre les chiffres avancés par la propagande officielle (12% et une moyenne de 6,5%).

De l'aveu des responsables eux-mêmes, le taux de croissance n'a été que de l'ordre de 3,5%, c'est-à-dire légèrement plus important que durant la période "libérale".

-- En ce qui concerne l'importation de biens d'équipement.

Il est indéniable que l'importation de biens d'équipement a subi une forte hausse, qui a commencé en 1960 (1) :

1959	9.287,7
1960	15.536
1961	16.674
1962	18.272
1963	22.083

ce qui signifie en pourcentage, par rapport à la valeur d'importation :

1959	14,4%
1960	19,4%
1961	18,9%
1962	20%
1963	23,6%

Il est tout aussi indéniable que plusieurs projets industriels importants ont été mis sur pied et "qu'il ne fallait pas arrêter les travaux du barrage de Nebhana ou de l'aéroport de l'Aouina" (2).

Ceci dit, nous pensons que la politique des investissements du gouvernement pêche par deux côtés :

1. Dans les importations, il y a des biens qui gagnent à être réduits au maximum, sinon tout simplement prohibés, si on veut instaurer une

1) Bulletin du Commerce extérieur.

2) Président Bourguiba, à l'Assemblée nationale, le 2.10.64.

austérité réelle et faire face d'une manière réaliste et énergique aux problèmes du développement: voitures, frigidaires... tous biens de luxe dont l'importation, d'après le bulletin de la Direction du Commerce extérieur a certes légèrement baissé, mais d'une manière encore très insuffisante.

2. "Vous constatez", a dit le Président Bourguiba (1), "vous-mêmes qu'à chaque coin de la Tunisie s'élève un chantier..." Oui, mais de quel chantier s'agit-il ?

Le secteur de la construction fortement tributaire de l'étranger a connu un grand essor durant ces dernières années. Mais l'effort d'investissement n'a pas uniquement été orienté vers les investissements d'infrastructure sociale (hôpitaux, écoles, etc.), vers les industries, en un mot vers les secteurs productifs. Une politique fastueuse dans le domaine du tourisme et des constructions de prestige particulièrement coûteuses a constitué un véritable gouffre pour nos investissements. Que l'on médite sur les deux constatations suivantes : - La construction entre 1961 et 1964 de neuf hôtels totalisant 924 chambres aura coûté près de 6.964.000 Dinars (2).

- D'énormes crédits à la construction sont accordés aux fonctionnaires des administrations. Mais, dans la majorité des cas, ces constructions se trouvent être, par leur coût particulièrement élevé, sans commune mesure avec les ressources des bénéficiaires des crédits !

3. "Bien qu'ayant souscrit des engagements s'élevant à 180 millions de Dinars, la Tunisie n'en a profité que pour une part réduite." (3)

Cette affirmation ne peut en aucune manière constituer un argument pour deux raisons essentielles sur lesquelles nous aurons à revenir.

- Il est illusoire de vouloir assurer le "décollage" de notre économie en réservant une part aussi importante au financement extérieur.

- Compter de surcroît uniquement sur l'aide occidentale, et particulièrement l'aide américaine, c'est exposer notre économie aux pressions d'un gouvernement (celui des U. S. A.)

1) Président Bourguiba, Assemblée nationale, 2.10.64.

2) "Progrès économique", publication du Secrétariat d'Etat au Plan.

3) Président Bourguiba.

dont l'aide est incompatible avec le développement réel des secteurs d'Etat et coopératif au sein de notre pays.

Tels sont donc les principaux arguments invoqués par les responsables gouvernementaux. La critique que nous en avons faite prouve que le gouvernement a créé, par sa politique économique, les conditions qui ont rendu la dévaluation nécessaire. Ne pas reconnaître une telle évidence, vouloir rechercher à tout prix des boucs émissaires et essayer de limiter la dévaluation à un simple problème de "technique monétaire", c'est, nous semble-t-il, le meilleur moyen de persévérer.... dans l'erreur.

## Les conséquences de la dévaluation

### I. LE BLOCAGE DES SALAIRES

Le salaire est un élément important du prix de revient d'une unité d'un bien économique.

La hausse d'un élément du prix de revient peut affecter le prix de vente de cette unité.

Mais le blocage des salaires, nous le croyons, en fait, découle d'un choix politique.

En régime capitaliste la hausse des salaires est répercutée par les entrepreneurs, soucieux de profits, sur le prix de vente des biens qu'ils produisent. Le gouvernement, voulant éviter la hausse des prix, opte alors, de par sa nature de classe, pour le blocage des salaires. Il apparaît donc clairement que la décision du gouvernement tunisien est objectivement motivée par ses intérêts de classe.

Certes, une grande partie des masses rurales ne bénéficie pas largement l'autoconsommation et risque de ne pas ressentir sensiblement, du moins dans le court terme, les effets de la dévaluation, mais les couches moyennes urbaines sont exposées à elles à subir assez sévèrement les conséquences de la dévaluation, d'autant plus que la hausse des prix de certains produits semble probable.

### II. LA HAUSSE DES PRIX

La hausse dite psychologique a été, semble-t-il, jugulée. L'intervention énergique de certains gouverneurs (1) a empêché les commerçants de majorer leurs prix.

L'évaluation des stocks à la veille de la dévaluation a réussi à limiter les tentatives de fraude et de spéculation (2).

Mais la hausse, inévitable pour les produits importés, risque d'affecter certains biens dans la fabrication desquels entrent des produits importés (sous forme de matières premières).

Enfin les commerçants vont avoir tendance à augmenter imperceptiblement le prix des biens de consommation produits en Tunisie.

### III. LA DETERIORATION DES TERMES DE L'ECHANGE ----

Prenons le cas d'une unité d'un bien qui valait 1 Dinar à la veille de la dévaluation. Cette unité exportée vers la France procurait à la Tunisie 11,75 F en devises étrangères. Au lendemain de la dévaluation, pour avoir la même quantité de devises étrangères, il va nous falloir exporter plus d'une unité de ce bien. De ce fait, le volume de nos exportations devra sensiblement augmenter. A ce niveau, un problème important va se poser :

-- Nos produits deviennent plus compétitifs qu'auparavant, cela est certain, mais cela suffira-t-il à les rendre plus compétitifs que les mêmes produits exportés par d'autres pays : Maghreb et surtout pays méditerranéens, jouissant d'une préférence certaine aux yeux des pays membres du Marché Commun ?

1) Préfets.

2) Les commerçants peuvent profiter de la dévaluation en affectant leurs anciens stocks (produits importés) d'une hausse des prix par assimilation aux marchandises importées après la dévaluation.



## La dévaluation n'est qu'un palliatif

Dans son discours devant les membres de l'Assemblée nationale, le Président Bourguiba, après avoir appelé le peuple tunisien à consentir "pendant un court laps de temps - une année - une légère austérité", fait une analogie avec la dévaluation française de 1959 et conclut en ces termes : "On se souvient que cette dernière (la dévaluation française) a suscité au début une levée de boucliers du fait de l'augmentation des prix, mais a engendré ensuite une reprise économique qui, depuis Pinay jusqu'à nos jours, n'a cessé de s'amplifier..."

Tout d'abord l'analogie avec la dévaluation française nous paraît particulièrement déplacée, les problèmes qui se posent à une puissance industrielle telle que la France étant de nature fondamentalement différente de ceux qui se posent à un pays sous-développé essentiellement agricole comme notre pays.

Nous préférons quant à nous, sans pousser trop loin l'analogie d'ailleurs, faire appel au précédent marocain.

La dévaluation de la monnaie marocaine, nous le constatons aujourd'hui, n'a apporté aucune solution aux problèmes du déséquilibre de la balance commerciale, parce que cette mesure, décidée au lendemain de la dévaluation du franc français, n'a été suivie d'aucune réforme des structures de l'économie marocaine.

Car, et c'est cela le plus important, il ne s'agit pas de se leurrer sur les vertus magiques de la dévaluation en faisant de cette mesure la "planche de salut de notre économie". Il ne s'agit pas seulement d'appeler tout le peuple tunisien à réduire "dans une certaine mesure sa consommation de certains produits, tels le café ou le thé" (1) pour "assurer la relance".

Bien au contraire, et cela se dégage clairement de notre étude, il s'agit de méditer sur les trois faits suivants :

### 1. COMPRENDRE

une fois pour toutes que l'option socialiste implique un choix fondamental en faveur des intérêts des forces sociales intéressées par un déve-

1) Président Bourguiba à l'Assemblée nationale.

loppement progressiste de notre pays, c'est-à-dire, essentiellement, la classe ouvrière, la paysannerie et les intellectuels révolutionnaires.

### 2. SE CONVAINCRE

de la non-viabilité des options politiques et économiques faites depuis l'indépendance, et plus particulièrement saisir les limites de la politique réformiste actuelle.

### 3. PRENDRE CONSCIENCE

du fait que la dévaluation en elle-même (en tenant compte d'ailleurs du prêt de 7 millions de dinars accordé par le F. M. I.) ne peut être qu'un palliatif au déséquilibre de notre balance commerciale et, d'une façon générale aux problèmes multiples et complexes qui se posent au développement de notre pays.

Partant de là, nous disons que la dévaluation doit être suivie d'une série de mesures radicales, si elle ne veut pas connaître le sort de la dévaluation de la monnaie marocaine.

-- Une véritable politique d'austérité à tous les niveaux et dans tous les domaines, austérité visant essentiellement les couches dirigeantes dont le faste ostentatoire et le goût du luxe deviennent de plus en plus intolérables.

Ceci nécessite la diminution de l'importation de certains produits et la prohibition pure et simple de certains biens de luxe destinés aux seules couches privilégiées de la population.

-- Une réforme radicale de notre commerce

#### 1. extérieur :

en nationalisant effectivement ce secteur très important de notre économie et en diversifiant nos échanges.

La nationalisation permettant un contrôle efficace de nos importations et la diversification devant amener progressivement l'économie tunisienne à se dégager de la dépendance économique par trop exclusive de certains pays, dont le caractère néo-colonialiste et impérialiste n'est plus à démontrer.

#### 2. intérieur :

en réalisant une rupture des circuits commerciaux traditionnels, source permanente de profits et de spéculations, et en nationalisant le commerce de gros.

-- La nationalisation des banques, assurances et mines.

-- Une politique de stricte priorité des investissements productifs ce qui implique :

- + la prise en main par l'Etat du secteur industriel,
- + la recherche, dans l'établissement des unités industrielles, du moindre coût et de la meilleure rentabilité.
- + la diminution sensible des investissements dans le secteur de la construction.

Ces investissements ne devant être encouragés que s'il s'agit d'infrastructure sociale de première nécessité (hôpitaux, dispensaires, écoles, logements populaires, etc.).

-- La satisfaction des revendications matérielles des employés, ouvriers et petits fonctionnaires.

Et, en premier lieu, une compensation nécessaire et légitime, par suite des conséquences de la dévaluation, aux salaires et petits traitements.

Toutes ces mesures, est-il besoin de le dire, doivent s'inscrire dans un cadre plus général, celui de l'élargissement nécessaire de la démocratie au sein de notre pays, de la participation effective des travailleurs à la gestion des unités de production tant industrielles qu'agricoles, de la réalisation de ce qui demeure l'aspiration fondamentale de la majorité de notre peuple : la Réforme agraire, sans laquelle tout effort de mobilisation des masses et d'industrialisation ne pourrait qu'être vain.

La dernière crise avec l'U. G. T. T. les déroulements et les décisions du dernier congrès du Parti "socialiste" destourien, nous laissent, hélas, sceptiques quant à une évolution dans ce sens.



# CHÔMAGE ET PLANIFICATION

## EN TUNISIE

Faiblesse de l'agriculture, absence d'industries, structures sociales sclérosées et importance du sous-emploi : telles pourraient être les principales caractéristiques du sous-développement.

En Tunisie, plus précisément, le déséquilibre entre l'effectif de la population en âge de travailler et le nombre d'emplois qui lui sont proposés est le problème majeur.

Quelles sont les raisons de ce déséquilibre ? Et quelle est la nature du chômage qui sévit dans notre pays ? Voilà deux questions auxquelles il nous faudra répondre avant d'étudier comment les responsables tunisiens ont envisagé la solution du problème et dans quelle mesure ils sont effectivement capables de procurer un emploi stable à chaque Tunisien d'ici la fin de la décennie.



## CHÔMAGE ET COLONISATION

La raison profonde du chômage est à rechercher dans la contradiction qui existe depuis près d'un demi-siècle entre l'expansion démographique d'une part et les activités économiques d'autre part.

En effet, à la veille de la colonisation française, la population de la Tunisie était estimée à 2.520.000 habitants; le recensement de 1946 en dénombrait 3.200.000, celui de 1956 3.800.000. Actuellement, elle peut être évaluée à plus de 4.400.000 habitants.

La population tunisienne a donc presque triplé en l'espace de quatre-vingts ans.

Pendant le même laps de temps, l'introduction d'une économie externe de type capitaliste engendrait de profondes mutations dans les secteurs d'activités traditionnelles.

Sur le plan agraire, l'accaparement de près de 600.000 ha de nos meilleures terres par une minorité de colons, la mise en place d'un secteur agricole moderne de type capitaliste, obéissant donc à la loi de profit maximum, aboutirent à refouler plusieurs dizaines de milliers de paysans hors de leurs terres, les réduisant ainsi à l'état de chômeurs et, pour les plus chanceux d'entre eux, à l'état de travailleurs agricoles. De même, les structures agraires traditionnelles ne pourraient absorber le surplus de main-d'oeuvre.

Sur le plan artisanal, l'irruption du capitalisme industriel (1) des puissances coloniales dans une société traditionnelle engendre une désagrégation rapide des corps de métiers artisanaux, condamnant ainsi plusieurs dizaines de milliers de personnes au chômage ou, au mieux, au sous-emploi.

Cet étouffement des ressources traditionnelles de l'emploi ne fut pas compensé par un développement conséquent des secteurs modernes d'emploi car, pour spectaculaires que soient les réalisations de la colonisation, elles étaient insuffisantes pour absorber la masse de main-d'oeuvre provenant tant de l'altération de l'économie traditionnelle que de l'expansion démographique.

## CHÔMAGE ET PLANIFICATION

Ainsi donc le chômage résulte d'une évolution historique, c'est une caractéristique fondamentale et structurelle de notre économie et, en ceci, il diffère dans sa nature profonde du chômage des pays industriels. Dans ces pays, le chômage est un phénomène de déséquilibre entre les offres et les demandes d'emploi, déséquilibre dû aux progrès technologiques (machinisme et automation) ou à une mauvaise conjoncture économique.

Il en est tout autrement dans les pays sous-développés, et en Tunisie en particulier, où la résorption du chômage doit être l'objectif fondamental d'une planification rigoureuse qui tienne compte à la fois de la masse actuelle des chômeurs et des jeunes qui se déversent sur le marché du travail à raison de 35.000 par an. Le plan devra préciser les secteurs d'emploi (agriculture, industrie ou artisanat) dans l'optique d'un nouvel équilibre inter-sectoriel; il devra aussi prévoir scientifiquement la masse des investissements nécessaires pour créer ces emplois. C'est précisément sur la rigueur de cette planification, et par-delà sur sa capacité de résoudre le problème du chômage en définitive, que repose l'échec ou le succès de la politique gouvernementale.

PENNEC: Les transformations des corps de métier de Tunis sous l'influence d'une économie externe de type capitaliste. ISFAAN Mars 1964.

Certes, les perspectives décennales reconnaissent le droit de tous au travail et fixent comme objectifs fondamentaux la promotion de l'homme et le plein emploi des ressources naturelles et humaines.

Il est expressément dit que "la politique de planification" doit viser la promotion de l'homme, et ceci en assurant à chaque Tunisien les éléments constitutifs d'une vie décente d'une part, et en créant les conditions nécessaires pour une égalisation des chances de réussite et de l'épanouissement entre tous les Tunisiens d'autre part.

Les intentions des planificateurs sont donc très nettes : le "plein emploi est non seulement un objectif politique et social, mais aussi économique" puisque "le travail de l'homme est le capital le plus précieux et le plus fécond".

Autant nous ne pouvons qu'être d'accord avec ces objectifs, autant nous remettons en question les hypothèses de départ des planificateurs tunisiens et les moyens qu'ils préconisent pour parvenir à ces objectifs.

Le problème est donc la population active et de prévoir son évolution jusqu'en 1971 - ce sera l'objet de notre première partie - ainsi que le nombre des emplois disponibles ou à créer - deuxième partie. Nous comparerons ensuite ces deux séries de données. S'il y a équilibre, nous pourrions parler de plein emploi, mais si nous constatons une insuffisance des emplois par rapport au total de la population active, nous conclurons sur la persistance du chômage.

\*  
\* \*

## I. POPULATION ACTIVE

On entend par population active l'ensemble de la population qui est en âge de travailler, qu'elle soit effectivement utilisée ou non.

### A) Population active et hypothèses d'évaluation

Notre point de départ pour évaluer cette population active sera le recensement général de la population de 1956 : ce recensement dénombre 1.191.590 personnes actives dont 383.230 femmes (dont 345.790 dans l'agriculture).

Or, dans les perspectives décennales, le plein emploi est prévu à un niveau de 1.100.000 personnes et, dans le plan triennal 1962-64, au niveau inférieur de 1.085.000 personnes.

Cet objectif des 1.100.000 emplois a été établi par les responsables tunisiens à partir de trois hypothèses :

- une hypothèse d'évolution démographique,
- l'hypothèse du non-emploi des jeunes entre 15 et 20 ans,
- enfin l'hypothèse d'un faible taux d'emploi de la population féminine.

Il convient de reprendre une à une ces hypothèses et de voir dans quelle mesure on peut les considérer comme valables.



### 1. L'hypothèse d'évolution démographique

Nous avons déjà indiqué (1) que les planificateurs tunisiens envisageaient, pour établir leurs prévisions démographiques, une baisse rapide et immédiate du taux d'accroissement de la population. Sans vouloir revenir sur cette hypothèse, disons simplement que d'autres hypothèses, moins optimistes et plus réalistes, ont été émises (1). De toute manière, l'incidence d'une variation du taux d'accroissement démographique, d'ici la fin de la décennie, n'affectera en rien notre calcul : ici nous avons préféré poser ce problème, parce qu'il risque de se poser effectivement dans un avenir plus ou moins lointain et qu'il est préférable de le prendre en considération dès à présent.

### 2. L'hypothèse du non-emploi des jeunes de 15 à 20 ans

En principe la population active comprend l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans. Or les perspectives décennales considèrent "qu'il est plus conforme à la réalité de ne prendre en considération que les personnes âgées de 20 à 64 ans en raison du caractère très jeune de la population tunisienne et de l'effort entrepris en matière d'enseignement.

Que devons-nous penser de cette affirmation ? Une étude objective de la réalité nous laisse assez sceptique quant à sa valeur : en effet l'effort en matière d'enseignement porte essentiellement sur le primaire, qui intéresse les enfants de moins de 15 ans, les jeunes de 15 à 20 ans qui poursuivent leur scolarité dans les cycles secondaires moyen ou supérieur ne représentent qu'une faible proportion de cette catégorie de jeunes; pour cela il suffit de se référer aux données du plan triennal pour s'apercevoir que, pour l'année 1961, le nombre des jeunes qui accèdent à un enseignement post-primaire ne dépasse pas la proportion de 10%. Certes la proportion des jeunes qui quittent l'école ou le lycée pour venir gonfler la population active ira en diminuant avec les progrès de l'enseignement secondaire, puisqu'elle passe de 10% en 1961 à 15% en 1964 et à près de 25% en 1971.

Nous pouvons donc, à défaut d'évaluation exacte, appliquer les taux d'activité de 90% en 1961, de 85% en 1964 et de 75% en 1971 à la "tranche" des jeunes de 15 à 20 ans.

Il n'y a donc aucune raison valable d'exclure totalement les jeunes de 15 à 20 ans de la population active.

### 3. Emploi et population active féminine

Avec l'indépendance, la femme tunisienne a fait son entrée dans la vie publique. Son rôle en tant que citoyenne à part entière devant participer activement au processus de développement du pays a été reconnu. Sa place, tant à la faculté qu'au bureau, à l'usine comme aux champs, ne saurait être contestée par personne.

Les résultats du recensement de 1956 avaient déjà montré le rôle important de la femme dans l'agriculture. En effet, les résultats de ce recensement font état de 345.000 femmes employées dans l'agriculture pour un effectif masculin de 517.000 personnes - il est vrai que la plupart de ces femmes consacrent pas tout leur temps aux travaux des champs, elles ne sont utilisées qu'à temps partiel et pour des travaux déterminés (culture des fruits, vendanges, moissons, etc.). Aussi est-il plus réaliste d'adopter un chiffre moins important. Le plan quinquennal marocain, qui retient comme base de calcul un emploi féminin pour deux emplois masculins dans le domaine agricole, nous semble être un terme de comparaison satisfaisant. Mais que prévoit notre plan dans ce secteur ? Les perspectives décennales négligent presque totalement la population active femi-



nine. Elles envisagent seulement l'emploi effectif de près de 100.000 femmes en 1971; le plan triennal prévoit l'emploi de 150.000 femmes pour 1964. Ces deux chiffres nous laissent un peu sceptiques sur la rigueur et le sérieux avec lesquels les planificateurs tunisiens ont envisagé ce problème. En effet, nous ne voyons pas comment ils prévoient une baisse de l'emploi féminin alors que les tendances actuelles vont dans le sens d'une intégration de plus en plus poussée de la femme dans le circuit productif et, bien qu'il soit réaliste de prévoir une diminution de l'emploi féminin dans le secteur agricole, l'industrialisation nécessitera de plus en plus de travail de la main-d'oeuvre féminine.

Au terme de ces réflexions, on peut conclure que :

- négliger l'emploi de la population active féminine est une erreur qui fausse toute la planification et qui peut être lourde de conséquences.

La proportion des femmes à inclure dans la population active exige une étude statistique précise qui dépasse le cadre de cet article. Aussi nous contenterons-nous de reproduire les chiffres prévus par les perspectives décennales tout en les considérant comme un minimum très en-deçà de la réalité.

## B) La population active en chiffres

Sur la base des développements précédents et des normes retenues, nous nous proposons, dans un premier temps d'évaluer la population active en 1961, 1964 et 1971. Ces évaluations seront ensuite comparées aux prévisions des plans tunisiens (triennal et décennal).

### 1. Pour une évaluation de la population active

Nous partons des données statistiques fournies par le plan et acceptons son hypothèse d'évolution démographique (baisse rapide et immédiate de la fécondité). De même que nous adoptons pour la population active féminine les chiffres avancés dans les perspectives décennales. Quant à la tranche de jeunes de 15 à 20 ans, nous lui appliquerons un taux d'activité de 90% en 1961, 85% en 1964 et 75% en 1971. L'ensemble de ces données sur la population active tunisienne peut se résumer dans le tableau suivant :

Années	Population active masculine entre 15 & 20 ans	Population active masculine	Population active féminine	Population active totale	Population totale
1961	170.730	828.000	?	998.730	3.942.100
1964	192.200	929.800	150.000	1.272.000	4.421.800
1971	200.000	1.069.100	100.000	1.399.100	4.724.400

Trois remarques s'imposent à propos du total de la population active de 1971 (1.399.100) :

- Pour 1971, les planificateurs ont évalué la population active tunisienne israélite à part, ils l'ont estimée à 37.000. Les personnes actives du sexe masculin sont donc de l'ordre de 18.000. Nous les avons donc ajoutées au total de la population active musulmane.

- Les perspectives décennales ne tiennent nullement compte des étrangers. Or nous estimons qu'environ 30.000 étrangers seront employés en Tunisie en 1971, et ceci malgré la réduction de la main-d'oeuvre étrangère d'ici la fin de la décennie.
- Enfin M. Seklani (1), démographe tunisien attaché de recherches au C.N.R.S., arrive dans ses travaux (1) à des résultats assez semblables en appliquant des taux d'activité pour les différentes classes. D'après ses calculs, la population active masculine serait en 1971 de 1.378.000 personnes. Ce qui correspond à un chiffre sensiblement supérieur à notre évaluation si l'on inclut les personnes actives du sexe féminin.

Notre évaluation de la population active peut donc être considérée comme une évaluation minimum.

## 2. Comparaison avec les données du plan

La population active considérée effectivement par le plan triennal se réduit en 1964 à 930.000 hommes et 155.000 femmes.

L'écart entre notre évaluation et les données du plan triennal n'en est pas moins de 187.000 personnes.

Pour 1971, les Perspectives prévoient le plein emploi à un niveau de 1.100.000 personnes, la population active a donc été estimée à 1.100.100. Or si l'on s'en tient aux définitions et normes des planificateurs, cette population serait de 1.051.100 hommes et 100.000 femmes, soit au total : 1.151.100 individus. Dans les deux cas l'écart avec notre évaluation (1.400.000) reste important (près de 250.000 personnes).

La population active tunisienne a été sous-estimée par les planificateurs du fait même qu'ils ont déterminé les frontières de l'âge actif d'une manière restrictive et peu réaliste, cela sans parler de la gravité de l'erreur commise dans l'estimation de la main-d'oeuvre féminine.

Les prévisions du plan sont donc très optimistes. On peut, au terme de cette étude, conclure qu'en 1971 le plein emploi réel ne sera pas réalisé même si l'on adopte les hypothèses du plan.

L'écart provenant de la sous-estimation de la population active est doublé d'un second écart qui résulte de la surestimation du nombre des emplois.

## II. EVALUATION DE L'EMPLOI

Dans la première partie de cette étude, nous avons parlé de l'offre du travail. Il s'agit maintenant de reprendre le problème du côté de la demande de main-d'oeuvre. Nous essayerons, dans cette perspective, de définir les bases du calcul de l'emploi en Tunisie et de poser le problème des normes à retenir. Nous représenterons ensuite les données des planificateurs et des sociétés d'études.

## A) Le problème des Normes

Il s'agit de déterminer les conditions dans lesquelles une personne active est considérée comme pleinement employée dans l'agriculture et de définir, dans une perspective d'augmentation de l'emploi dans l'industrie, le coût de la création d'un emploi supplémentaire.

### 1. Norme de plein emploi dans l'agriculture

Pour calculer l'emploi dans l'agriculture, on peut partir du nombre de journées de travail nécessaires, compte tenu des différentes productions. Le nombre total de journées de travail sera ensuite converti en nombre théorique de travailleurs sur la base d'un certain nombre de journées de travail par an et par employé.

Le plan triennal adopte pour base de calcul d'un emploi agricole le nombre de 200 journées de travail (page 299). Cette base nous semble peu réaliste puisqu'elle laisse les employés en chômage pendant près de deux mois. Aussi croyons-nous que la base de 250 journées de travail par an constitue une norme internationalement reconnue. D'ailleurs elle a même été adoptée par les sociétés d'étude qui travaillent sous l'égide du plan dans leur calcul d'emploi.

En 1964 l'emploi dans le secteur agriculture et pêche a été évalué à 455.000 sur la base de 200 journées de travail. Si nous retenons la norme de 250 journées de travail par an et par emploi, le total des emplois agricoles se réduira de 91.000 emplois et, par voie de conséquence, le volume de l'emploi total baissera de 1.085.000 à 994.000.

### 2. Coefficients d'emploi dans l'industrie

Le plan doit faire face au chômage hérité de la période coloniale et à l'augmentation de la population active. D'un point de vue sectoriel, le plan doit prévoir les structures et les modalités du transfert de surplus de la population agricole vers des activités industrielles. En effet, il est facile de dégager dans les deux documents de planification tunisiens une tendance à la mécanisation, ce qui se traduira par une diminution des effectifs de la main-d'oeuvre agricole de 530.000 en 1956. Ces effectifs sont estimés à 450.000 en 1964 et 400.000 en 1971.

Parallèlement, les emplois du secteur industriel passeront pour les mêmes années de 86.650 en 1961 à 157.570 en 1964 pour atteindre 356.000 en 1971. Une telle mutation exige des disponibilités en capital fort importantes. Les perspectives décennales ont certes prévu un certain nombre d'investissements qui sont affectés aux différents secteurs de l'activité industrielle. Le problème qui nous préoccupe est de savoir dans quelle mesure les perspectives d'augmentation d'emploi seront entièrement réalisées d'ici la fin de la décennie. En d'autres termes, il s'agit de savoir si la masse globale des investissements suffira à la création du nombre total des emplois qu'on en attend.

Les investissements nécessaires à la création d'un emploi dans le secteur industriel varient avec la branche considérée. Des calculs techniques ont permis d'évaluer le coût de chaque emploi créé. C'est ce qu'on appelle le "coefficient d'emploi".

Dans les perspectives décennales, nous avons pu relever les "coefficients d'emploi" suivants :

Industrie extractive	1.000 dinars
Industrie alimentaire	577 -
Industrie textile	530 -
Industrie chimique	670 -
Produits métalliques	2.000 -
Papier, édition	1.660 -



Cuir et chaussures	310 dinars
Bois et ameublement	21 -
Produits minéraux (non métalliques)	650 -
Caoutchouc et dérivés	625 -

MOYENNE ARITHMETIQUE : 800-DINARS

Ces rapports sont calculés d'après les investissements prévus au cours de la décennie. Il s'agit donc de quotients théoriques du capital nécessaire sur le nombre d'emplois à créer dans chaque branche considérée.

Que penser de ces coefficients ? Sont-ils réalistes ? La comparaison avec les coefficients du Maroc et de l'Algérie peut nous apporter un élément de réponse à cette question.

Tout d'abord, pour l'Algérie qui se trouve dans des conditions techno-économiques semblables à la Tunisie, les économistes considèrent qu'il faut un investissement moyen net de 3 millions d'anciens francs pour créer un emploi dans le secteur industriel (le secteur des pétroles mis à part).

Pour le Maroc on dispose de données plus détaillées et de renseignements plus précis. M. Tiano, dans ses travaux "L'expérience marocaine de mobilisation des masses" (1), précise :

Montage et fabrication partielle d'automobiles	3.5 millions A.F.
Fabrication de pneumatiques	5.5 millions A.F.
Arsenal de Fès	7 à 12 millions A.F.
Raffinerie de pétrole	23 millions A.F.

D'autre part, le plan quinquennal marocain 1960-1964 cite des chiffres d'investissements nets pour créer un emploi. La liste suivante en reprend certains :

Raffinerie de sucre	4.000.000 A.F.
Industrie textile mécanisée	5.000.000 A.F.
Industrie chimique lourde	6.000.000 A.F.
Cimenterie	6.000.000 A.F.
Mines mécanisées	7.000.000 A.F.
Fonderie de zinc	15.000.000 A.F.

La moyenne arithmétique de ces coefficients se situe aux environs de 8 millions d'anciens francs. Si l'on exclut le secteur des pétroles, la moyenne ne sera plus que de l'ordre de 6,5 millions d'anciens francs.

En Tunisie, des études récentes ont montré que le coefficient d'emploi atteint près de 4.300 D. Il s'agit donc d'un niveau intermédiaire entre le coefficient algérien (3.000.000 A.F.) et le coefficient marocain (6.500.000 A.F.). Ce coefficient d'emploi de 4.300 D. nous semble proche de la réalité, puisqu'il ne s'agit pas d'un quotient théorique mais du coût moyen réel d'un emploi, c'est-à-dire qu'il résulte de la division de la masse des investissements réalisés sur le nombre réel d'emplois dans les différentes créations industrielles actuelles du gouvernement (secteur textile, cellulose, etc.).

En conclusion, nous pouvons dire que les coefficients d'emploi prévus dans le plan sont sous-estimés. L'écart entre le coefficient d'emploi moyen théorique (800 D) et le coefficient d'emploi moyen réel est énorme.

En termes plus concrets, cet écart traduit l'insuffisance des investissements pour réaliser les accroissements d'un nombre d'emplois prévus.

La masse des investissements prévus par les perspectives décennales ne créera que le 1/4 ou le 1/5 des emplois escomptés, et pour réaliser tous les emplois prévus dans le plan, il faudra multiplier la masse des investissements par 4 ou 5.

## B) Les données du plan

Analysons la situation de l'emploi à la fin des plans (triennal 1964) et décennal (1971).

### 1. Situation de l'emploi en 1964 (plan triennal p. 299)

Agriculture et pêche	455.000 emplois
Mines et carrières	25.000 -
Industrie manufacturée et artisanat	157.570 -
Construction et travaux publics	120.000 -
Electricité, gaz et eau	6.300 -
Transports et communications	37.000 -
Commerce et banques	83.000 -
Administration et armée	80.000 -
Services divers	60.000 -
Activités mal désignées	60.000 -
<b>Total</b>	<b>1.083.870 emplois</b>

Les emplois agricoles ont été calculés sur la base de 200 journées de travail par an et par emploi. Or nous avons décidé de retenir la norme de 250 journées par emploi; en appliquant cette norme, le nombre total d'emplois agricoles sera abaissé de 91.000 unités, ramenant le total général des emplois à 994.000. Or nous savons que la population active de 1964 a été estimée à 1.272.000 personnes.

Il y a donc, en 1964, 278.000 chômeurs.

### 2. L'emploi en 1971

Le plan décennal chiffre le niveau global à 1.100.000 personnes en 1971, ventilées comme suit :

Agriculture	400.000
Pêche	20.000
Industrie	350.000
Artisanat	100.000
Administration	60.000
Commerce	150.000
Armée	30.000
<b>Total</b>	<b>1.100.000 personnes</b>

En supposant que l'augmentation du nombre d'emplois sera effectivement réalisée (ce qui est peu probable dans le domaine industriel), ce niveau d'emploi rapporté au total de la population active de 1971 laissera un écart de près de 300.000 personnes.

En 1971, il y aura donc 300.000 chômeurs,

Les résultats auxquels ont abouti les sociétés d'études confirment notre résultat. En effet, l'emploi total est évalué en 1971 à 1.039.745 et la population active à 1.330.884, soit là aussi un écart de près de 300.000 chômeurs. Nous rappelons que les sociétés d'études ne se sont préoccupées que des emplois et de la population active masculine.

Ainsi donc le volume de chômage que nous avons décelé en nous basant sur la sous-estimation de la population active est aggravé par la surestimation du nombre des emplois. Les deux écarts s'additionnent pour laisser apparaître un chômage considérable (300.000 personnes) en 1971.

## C O N C L U S I O N

Le déséquilibre entre la population active et le nombre d'emplois qui existaient en 1961 va donc subsister au cours de la décennie. Le plan qui se propose de mettre fin au chômage va donc inéluctablement manquer son objectif. Car ce n'est pas en excluant du marché du travail les jeunes de 15 à 20 ans et les femmes que l'on parviendra au plein emploi effectif. Ce n'est pas non plus en prévoyant 800 dinars pour la création d'un emploi dans l'industrie - alors que la réalité montre qu'il en faut plus de 4.000 - que l'on parviendra à créer les emplois industriels indispensables à la résorption du chômage. Les jeunes ne tarderont pas à revendiquer leur droit au travail et l'on s'apercevra très tôt que la masse des investissements disponibles est insuffisante pour réaliser l'ensemble des projets industriels prévus. Reviendrons-nous alors à la formule des "chantiers d'assistance" et enverrons-nous nos secrétaires d'Etat et nos "experts" solliciter de nouveaux prêts à long terme et de nouvelles aides à Washington, Bonn ou ailleurs ?

NON. - Alors il convient dès à présent de reconsidérer notre politique de l'emploi et de rechercher de nouvelles solutions qui tiennent compte en premier lieu de nos ressources tant humaines que physiques.

A notre sens la mobilisation de l'épargne-travail devra être le principe directeur de la nouvelle politique de l'emploi : il s'agit d'appeler les chômeurs à effectuer des travaux productifs de nature à dégager des emplois sans nécessiter pour autant beaucoup de capital. Ces travaux pourront revêtir les formes suivantes : travaux d'infrastructure agricole, aménagements ruraux, défense et restauration des sols, reboisement, travaux de petite hydraulique, ouverture, réfection de pistes, et enfin amélioration de l'habitat. Remarquons que la décision des planificateurs de mécaniser l'agriculture ira à l'encontre de nos propositions.

Dans le cadre d'une politique se situant dans cette perspective, il est de toute première importance de définir les travaux à réaliser, car il ne s'agit pas uniquement de trouver un emploi à un "sans-travail", mais de faire profiter l'ensemble de l'économie de cette masse de travail disponible; en d'autres termes, les travaux à choisir doivent être à la base d'un surplus économique, allant de pair avec un accroissement de la capacité productive du pays afin de pouvoir financer les travaux.

La solution technico-économique du problème du chômage est donc possible. Mais sa réalisation pose des problèmes socio-politiques qu'il convient de considérer. En effet, la mobilisation des masses ne peut se faire que dans l'enthousiasme et avec leur totale adhésion. Or un tel enthousiasme et une telle adhésion ne peuvent se réaliser dans le cadre des structures actuelles.

Les travaux d'aménagement ruraux effectués par la masse des chômeurs engendreront un accroissement de la production qui, dans le cadre des structures actuelles, profitera essentiellement à la minorité des grands propriétaires. (Rappelons que 2% des propriétaires accaparent plus du quart des terres agricoles.)

La solution du problème du chômage par la mobilisation des masses pour des travaux productifs ne peut donc se concevoir que dans le cadre d'une société d'où l'exploitation sera totalement bannie par une révolution profonde des structures.



*documents*

## le Parti et l'Etat

Le 1er novembre 1964, l'Algérie a célébré le 10ème anniversaire de sa révolution.

C'est le 1er novembre 1954 que fut déclenchée l'insurrection armée qui a permis au peuple algérien, dressé comme un seul homme face aux forces de l'occupation, de se débarrasser, au prix de terribles sacrifices, du joug colonial.

Aujourd'hui, en ce deuxième anniversaire de l'Algérie indépendante, peut-on déjà dresser un bilan définitif ?

Nous pensons qu'il serait prématuré de le faire alors que l'Algérie panse encore ses plaies et pose les fondements de son évolution future. Néanmoins nous sommes profondément convaincus qu'au terme de cette deuxième année d'indépendance, la République Démocratique et Populaire Algérienne a atteint un point de non-retour.

Le développement et la consolidation du secteur autogéré (dans les campagnes comme dans les villes),  
l'adoption de la charte d'Alger - ce texte fondamental qui doit être le support théorique révolutionnaire de tout militant socialiste, qu'il soit algérien, tunisien ou marocain,  
le prestige sans cesse croissant de la jeune République dans les milieux internationaux et son intransigeance vis-à-vis de l'impérialisme,  
l'immense effort consenti par le gouvernement Ben Bella dans le domaine de l'enseignement,  
la détermination du F.L.N. d'exploiter les richesses nationales, notamment les richesses pétrolières dans l'intérêt national et dans le cadre des options socialistes adoptées par le congrès du F.L.N.,  
l'effort d'industrialisation consenti par la jeune République (oléoducs, raffineries, usines chimiques, sidérurgie à Amaba),  
la participation active enfin des travailleurs dans les congrès régionaux et professionnels de leur centrale syndicale, l'U.G.T.A.,  
tout cela constitue à nos yeux des gages très importants d'une évolution irréversible du Parti du F.L.N. dans la voie du socialisme.

Néanmoins, un long travail de clarification et d'explication reste nécessaire. C'est à cette tâche que l'équipe de Révolution Africaine, dirigée par Mohamed Harbi, s'était attelée.

C'est précisément Mohamed Harbi, membre du comité central du F.L.N., qui, au cours de la quinzaine culturelle à Alger, a tenu la remarquable conférence que vous trouverez ci-dessous, sur un problème capital : "Les rapports de l'Etat et du Parti".

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Permettez-moi, avant toute chose, de remercier le "Comité pour l'Algérie Nouvelle" de nous avoir permis de nous rencontrer. Le choix du moment n'est pas sans intérêt, non plus que le choix du sujet.

LE CHOIX DU MOMENT d'abord. Les décrets de mars 1963 sur l'autogestion, les diverses transformations intervenues dans les structures du pays, l'adoption au Congrès de ce qui est devenu "la Charte d'Alger" ont fait passer au premier plan des préoccupations pratiques, des possibilités politiques, la lutte pour le socialisme.

Il y a en Algérie de larges forces sociales qui sont contre la bourgeoisie, contre le néo-colonialisme et l'impérialisme, en un mot contre le vieil ordre. Cette constatation resterait incomplète si l'on omettait de signaler que

parmi ces forces, il en est qui ne sont pas mûres pour accepter ou pour appuyer la transformation des rapports sociaux et le passage révolutionnaire au socialisme. Mieux, il y a parmi ces forces de grandes différences, des degrés d'intensité et de conscience. Il ne nous faut guère oublier que l'option socialiste est relativement récente. De ce fait le décalage entre les possibilités révolutionnaires et le facteur subjectif (organisation, mots d'ordre, etc...) reste grand. Dans de nombreux milieux, la rêverie d'une paix à l'intérieur du pays entre les forces de la révolution et celles de la réaction, l'espoir d'une transformation sociale et politique dans une lutte acharnée et poussée jusqu'au bout ne se sont pas estompés malgré les leçons des crises intervenues depuis juillet 1962.

- LE CHOIX DU SUJET ensuite. Les problèmes du Parti et de l'Etat sont au centre de toutes les discussions des militants dans notre pays. A juste titre d'ailleurs, car de leur appréciation positive dépend en partie l'issue des luttes en cours. La clarification des notions les plus élémentaires du socialisme que l'idéologie bourgeoise veut vider de leur contenu, la dénonciation constante des fournisseurs de contrefaçons et des "révolutionnaires" accablés par le fardeau des petites intrigues quotidiennes sont aussi partie intégrante de l'action pour le triomphe de la révolution socialiste.

Dresser un rempart contre l'activité néfaste des libéraux utopistes qui hier prônaient la coexistence entre les communautés et aujourd'hui prêchent la coexistence entre les classes, faire également échec aux marabouts des temps nouveaux qui tendent à pervertir la conscience des masses et à les laisser sans défense face aux porte-paroles des possédants est une tâche permanente à assurer sans faiblesse et sans relâche. Arrêtons-là les considérations générales.

Avant d'examiner comment se pose le problème des rapports entre le Parti et l'Etat dans un pays qui jette les bases matérielles du socialisme, il nous faut préciser que l'Etat, le Parti ne sont pas indépendants, ne peuvent pas être indépendants de la nature de la société dans laquelle ils évoluent ce qui ne signifie pas d'ailleurs qu'ils reflètent passivement les conditions objectives de leur cadre d'action. Prenons le cas de la démocratie bourgeoise.

## Démocratie et bourgeoisie

Dans le système bourgeois, l'existence des partis reste dominée par la toile de fond sur laquelle ils opèrent, à savoir les rapports de propriété capitaliste. Sur le terrain politique la bourgeoisie érigée en classe dirigeante (même si elle n'agit pas d'une manière homogène), agit comme sur le terrain de la production: elle s'approprie les fonctions de gestion et de décision en éliminant les travailleurs. Parallèlement à cela, elle crée les instruments du contrôle de la société qui lui permettent de faire participer à la vie publique l'ensemble des citoyens. Parmi ces instruments il y a les partis et l'existence légale des partis ouvriers dans certains pays de démocratie bourgeoise n'infirmes en rien notre appréciation.

Grâce à leurs militants, à leurs organes de formation et d'information, les partis orientent l'opinion. La compétition entre eux sauvegarde les dehors de la démocratie, permet de capter et de canaliser les mécontentements tout en laissant une soupape de sécurité, une alternative, pour tout dire un "Etat de réserve". Dans ce système, quand un parti accède au pouvoir, sa direction, ses hiérarchies se diluent dans celles de l'Etat. Les appareils de l'Etat et du Parti, socialement hétérogènes tous les deux, c'est-à-dire charriant des éléments venant de classes différentes mais unis par un même but: la défense de l'ordre bourgeois, se confondent. Une conclusion s'impose en l'occurrence. Dans un système de démocratie parlementaire bourgeoise un parti parvenu au pouvoir se fonde dans la machine d'Etat. Il ne se l'approprie pas, il la gère au bénéfice de la caste bourgeoise. La primauté de l'Etat sur le Parti, comme c'est le cas en Angleterre, sur les partis comme c'est le cas en Allemagne Fédérale, reste la règle.

Dans un tel système, l'Etat n'apparaît pas seulement comme un appareil de coercition ayant pour rôle de garantir par le monopole légal de la violence le maintien des rapports de production capitalistes (ce rôle ne devient visible que dans le cas de crise sociale, de remise en cause par les travailleurs de la prééminence de la bourgeoisie); il apparaît également comme le moteur décisif de fonctionnement de la société: cette impression est renforcée par les transformations que connaît le capitalisme moderne où l'Etat exerce un rôle toujours plus grand dans le domaine de l'économie comme dans celui des activités sociales, ce qui augmente ses fonctions de domination sur les gouvernés.



Dans un tel système, il y a à la fois dictature et démocratie, dictature de la bourgeoisie sur les autres couches sociales condamnées à choisir la sauce à laquelle elles doivent être mangées, démocratie pour la bourgeoisie c'est-à-dire pour une minorité très restreinte. On est loin, comme vous pouvez le constater, de cette mystification grossière qui tend à présenter l'Etat comme l'expression de la volonté générale, à soustraire sa réalité aux rapports qui existent entre les hommes dans une société donnée.

Cette digression sur l'Etat et le Parti dans le système bourgeois n'avait qu'un but : démontrer négativement ce que l'Etat, ce que le Parti ne sont pas, ne peuvent pas être dans le cadre d'une société jetant les bases du socialisme. Dans ce cadre ils ne peuvent pas être l'incarnation de la centralisation autoritaire de la vie sociale. Ils ne peuvent pas être les instruments chargés de perpétuer la séparation des gouvernants et des gouvernés, des dirigeants et des exécutants. La référence à l'expérience de certains pays socialistes, qui reste liée à une phase donnée du mouvement ouvrier, ne peut faire des résultats de leur pratique des catégories nécessaires de l'évolution des sociétés humaines. Pour revoir d'un oeil neuf le problème du Parti et de l'Etat, il nous faut donc revenir à une saine définition du socialisme.

## Définir le socialisme

Nous avons vu plus haut ce qu'est un Etat dans le système capitaliste :

- C'est un organisme qui a pour rôle de garantir la propriété privée exploiteuse et d'assurer le pouvoir de la bourgeoisie;

- c'est un organisme centralisateur dont les partis ne peuvent être qu'un appendice;

- c'est un organisme dont le fonctionnement ajoute à la contradiction entre appropriation privée des moyens de production et production sociale, une autre contradiction, celle qu'il y a entre les dirigeants et les exécutants.

En tenant compte de ces données on comprend de suite que la conception selon laquelle le socialisme se définit par la nationalisation des moyens de production est fautive. L'étatisation de tous les moyens de

production, leur gestion par l'Etat, c'est-à-dire par des institutions socialement hétérogènes, laisse dans l'ombre une autre contradiction entre maîtrise et exécution.

Mais, dira-t-on, pour utiliser certaine casuistique, avec la suppression de la propriété privée, avec la liquidation de la domination économique et politique de la classe bourgeoise, la contradiction de classe disparaît pour faire place à des contradictions non antagonistes; de ce fait la société évolue pacifiquement en apportant elle-même une solution aux contradictions qui surgissent en son sein. Cette constatation est partielle car elle ramène toutes les contradictions dans les sociétés évoluant du capitalisme au socialisme à des contradictions internes au peuple et exclut systématiquement celles qui naissent entre le peuple et ceux qui veulent se mettre au-dessus de lui socialement et politiquement.

Les expériences de Pologne et de Hongrie sont suffisamment probantes à cet égard. Elles démontrent que les conflits sont déterminés par des intérêts différenciés ou opposés et qu'il faut partir de cette base pour les comprendre. Procéder autrement c'est ravalier la théorie du socialisme scientifique à une simple doctrine du progrès social en mettant la dialectique sous le boisseau.

Comme le souligne avec justesse le programme du Front de Libération Nationale, le socialisme ne se différencie pas seulement du capitalisme par la suppression de la propriété privée. Il s'en différencie aussi par sa tendance à la suppression de tout appareil de direction séparé de la société. Il ne peut être que l'organisation consciente par les hommes eux-mêmes de leur vie dans tous les domaines, une transformation radicale de toutes les valeurs nées dans le cadre du système capitaliste.

Cependant pour que notre définition du socialiste soit valable, il nous faut la compléter. Le socialisme pleinement réalisé correspond à un très haut niveau des forces productives, il signifie l'abondance économique, l'abolition du marché et de l'argent, le plein épanouissement des capacités de l'homme. La question du Parti et de l'Etat, de leurs rapports ne se pose donc pas dans un tel cadre où l'homme en tant que producteur, que consommateur et que membre de la collectivité est maître de ses destinées :

"Tant que le prolétariat a encore besoin d'un Etat, ce n'est point pour la liberté,



mais pour réprimer ses adversaires; et le jour où il devient possible de parler de liberté, l'Etat cesse d'exister comme tel" (Engels).

### Dans la période de transition

Ce problème est donc spécifique à la période qui s'étend entre le capitalisme et le socialisme, période qui dans les pays insuffisamment développés correspond à une économie de pénurie et où l'absence d'abondance matérielle rend difficile le plein épanouissement des capacités humaines.

Cette période de transformations ininterrompues qui voit le peuple exercer sa domination sur une minorité d'exploiteurs se définit donc comme une période de transition. Dans la Charte d'Alger elle est caractérisée comme suit : "la période de transition est celle où l'organisation politique de la société prépare au socialisme à partir de l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, de l'établissement des bases matérielles pour un développement rapide des forces productives et d'une libération de l'activité créatrice des travailleurs. Aucun de ces aspects ne peut être privilégiés aux dépens des autres car il s'agit d'un tout indissoluble".

Au cours de cette phase de développement, la volonté de satisfaire tous les besoins de la société se heurte à des limitations objectives : économiques d'une part (forces productives faibles), humaines d'autre part (stigmates de la société capitaliste dont procède la société de transition). Sur le plan politique, ces limitations se traduisent par le maintien du pouvoir étatique. Dans son rapport au Congrès, le Secrétaire général du Parti, Ahmed Ben Bella a donné une définition de ce pouvoir. Je la cite : "Notre Etat appartient aux travailleurs et à tous ceux qui se prononcent pour le socialisme. C'est grâce à son rôle et à la mobilisation des masses que seront écrasés les ennemis du socialisme. Dans notre tâche de construction de l'Etat, notre but essentiel doit être de diminuer au maximum la distance entre les gouvernants et les gouvernés, d'associer au maximum les citoyens et particulièrement les producteurs, aux tâches de direction et de conception. L'autogestion agit d'ailleurs dans ce sens".

Si j'ai tenu à faire ces longs développements sur le contenu du socialisme et sur la nature de l'Etat pendant la période de transition, c'est pour éviter cette mystification qui tend à ériger la propriété et la gestion par l'appareil d'Etat en forme sacrée du socialisme. C'est aussi pour expliquer qu'il n'y a aucune voie possible pour vaincre la séparation qui existe entre les dirigeants et les exécutants, en dehors d'un transfert progressif du pouvoir économique, social et politique aux travailleurs. Seule cette voie permet de substituer aux anciennes relations sociales capitalistes de nouvelles relations sociales. Il est évident que le processus de ce transfert dépend des conditions politiques dans lesquelles évolue une révolution socialiste. Ce que je devais souligner avant d'arriver aux problèmes du Parti et de l'Etat, c'est que dans son contenu comme dans sa forme l'Etat socialiste est un Etat de type spécial, un Etat dont l'action vise à l'élargissement de la démocratie socialiste à l'échelle de la production et à l'échelle politique, même quand l'action des survivances capitalistes et la pénurie économique exigent la contrainte. En conclusion, nous pouvons dire qu'au cours de la période de transition, l'Etat joue un rôle important dans la liquidation des tendances capitalistes et des forces hostiles au socialisme et contribue à jeter les fondements pour la construction du socialisme. Mais parallèlement à cela, il doit préparer la gestion de plus en plus directe de l'économie par les producteurs, faire en sorte que le contenu économique et social du système socialiste s'enracine, devienne un fait quotidien et permette de reléguer au second plan et d'une manière progressive la mise en oeuvre des moyens de coercition.

### Le parti révolutionnaire

Je m'étais jusqu'à présent abstenu de parler du Parti révolutionnaire dans un pays construisant le socialisme et de son rôle par rapport à l'Etat. Pour cela, il fallait déblayer le terrain, écarter les confusions souvent entretenues à dessein autour de la notion de socialisme, autour de la forme et du contenu de la période de transition. Contrairement aux mouvements politiques bourgeois, le Parti révolutionnaire de type socialiste n'est pas un refuge pour politiques professionnels rôdant autour de l'Etat



ot des institutions pour y pénétrer. Il n'est pas non plus le lieu de rencontre de spécialistes, de ceux qui savent tout expliquer sans rien vouloir transformer. Sa forme, son contenu, ses méthodes se définissent par la mission qui lui est impartie construire le socialisme, rendre l'homme maître de lui-même en le libérant de toute oppression. Sa raison d'être est d'organiser et de regrouper les travailleurs, d'exprimer leurs aspirations, de leur gagner l'appui et la sympathie des masses laborieuses, des citoyens non organisés dont les intérêts coïncident avec ceux des travailleurs. De ce fait il rassemble les éléments les plus conscients, les plus actifs, les plus dévoués et les plus désintéressés des ouvriers, des paysans pauvres et des travailleurs anonymes qui constituent le moteur principal des processus sociaux progressistes. En effet, par la position qu'ils occupent vis-à-vis des moyens de production, les ouvriers et les paysans non spéculateurs réalisent le devenir et sont en même temps un résultat de ce devenir. C'est leur situation qui leur confère un caractère d'avant-garde et c'est cela qui fait que le Parti révolutionnaire doit prendre appui sur eux, souder leur alliance, les arracher à l'influence des bourgeois et de leur idéologie, en un mot les organiser pour mettre en mouvement la société et diriger l'action en vue de l'édification du socialisme. Ce rôle, il doit l'accomplir sans se substituer aux travailleurs dont ses militants ne constituent que la fraction la plus consciente sans faire des autres organisations de masse de simples courroies de transmission.

Un Parti révolutionnaire dégénère à partir du moment où ses dirigeants, ses militants agissent comme on commande des troupes... Le peuple peut être désorienté au profit des forces obscures à partir du moment où il ne comprend pas, à partir du moment où il n'est pas convaincu. On avance avec lui; sans lui, on s'agite même si on a l'illusion d'avancer. Pour résumer, je dirai que le Parti est l'incarnation de l'unité de direction. Il élabore la ligne générale, contrôle son application et, par l'intermédiaire de ses militants fait agir dans un même sens l'Etat comme l'ensemble des organisations qui encadrent la société. Mais, pour exercer d'une manière efficace son rôle dirigeant, le Parti a besoin de l'unité idéologique et pratique de ses membres et d'éviter de se transformer en appareil gestionnaire pour demeurer un facteur de mobilisation, d'organisation et de formation des masses. C'est en cela qu'il diffère de l'Etat, qui est

avant toute chose un facteur de pouvoir. Si donc le Parti veut garder son caractère d'avant-garde, ne pas perdre le lien avec les masses, veiller à leur confiance, il ne doit pas être exclusivement un facteur de pouvoir. C'est là que commence en fait le problème car c'est par l'intermédiaire de l'Etat, de ses institutions, que le Parti réalise son pouvoir, engage la lutte contre les tendances capitalistes et les manifestations antisocialistes, crée pour ainsi dire les conditions d'un nouveau système. Mais pour bien comprendre les dangers qui menacent le Parti, il nous faut revenir à l'examen des obstacles qu'il a à affronter, des phénomènes objectifs et subjectifs qui poussent à sa fusion avec l'appareil d'Etat. Passons donc en revue les écueils.

### Les écueils

1. Le bas niveau des forces productives a pour conséquence la faiblesse numérique et culturelle des ouvriers, ce qui donne un poids particulier à l'action économique et politique de la société bourgeoise, à la pression des tenants de petite économie (paysans spéculateurs, commerçants, etc.).

2. La conscience sociale atardée des masses et la faiblesse des ressources matérielles permettent aux couches privilégiées de s'appuyer sur les courants conservateurs au sein des masses laborieuses et obligent le pouvoir révolutionnaire à des transactions et des compromis. Mieux, la survie des couches exploiteuses dans certains secteurs de l'économie, la persistance du marché posent des problèmes qu'on ne peut régler d'une manière administrative.

3. Les couches qui agissent au sein de l'appareil d'Etat se caractérisent par des origines sociales particulièrement hétérogènes. Au sein de ces couches, comme je l'indiquais tout à l'heure, le poids des éléments issus du prolétariat et de la paysannerie est faible. Ce n'est qu'aux niveaux inférieurs de la production et dans le secteur autogéré qu'on retrouve une forte proportion de cadres populaires. Cette situation confère une force réelle aux éléments bourgeois et pro-bourgeois qui bénéficient dans le pays d'un monopole culturel de fait. J'irai plus loin encore. La guerre, la révolution ont entraîné une véritable métamorphose des couches moyennes algériennes et même de certains privilégiés. Avec la rapi-



dité du processus de transformation révolutionnaire, un décalage très net s'est établi entre la mutation sociale des anciennes couches privilégiées (passage de l'état de possédant à celui de non-possédant) et le changement beaucoup plus lent de leur mentalité et de leur manière de penser et d'agir. Avec l'indépendance, des centaines d'individus se sont trouvés projetés à des postes de responsabilité alors qu'ils demeurent des bourgeois subjectivement (et non pas du point de vue de leur situation).

4. Les méthodes de direction et d'action héritées de la clandestinité et de la guerre constituent un frein à l'affirmation du principe de la libre confrontation des opinions.

5. Les couches privilégiées éliminées de la scène n'acceptent jamais de bon gré le sort qui leur est fait par la révolution. Ceci met l'Etat dans l'obligation d'empêcher toute propagande, de réprimer toute action en faveur du passé. Mais l'expérience dans de nombreux pays socialistes prouve combien il est facile d'interpréter des critiques constructives, allant dans le sens du socialisme, et qui mettent en cause des méthodes étrangères à l'esprit de la révolution, de les interpréter, dis-je, comme une attitude contre-révolutionnaire. Il y a toujours le danger de voir les limitations au jeu démocratique dans le pays - nécessaires du fait de l'action des ennemis du socialisme - se transposer dans le Parti.

6. L'assistance technique étrangère, importante numériquement et utile au pays, exerce dans certains secteurs une influence qui ne cadre pas toujours avec l'orientation du pays, la politique de consolidation de l'indépendance du Parti et de l'Etat; notre appareil d'Etat n'est pas encore totalement entre nos mains; sur 134.550 effectifs budgétaires au 1er janvier 1964, on compte 76.831 Algériens, 16.292 étrangers et 41.427 postes vacants. En catégorie A, il y a 3.950 étrangers contre 6.266 Algériens. En catégorie B, il y a 10.234 étrangers contre 13.568 Algériens.

7. En accédant au pouvoir, le Parti envoie dans l'appareil d'Etat ses cadres, ses dirigeants les meilleurs et aussi les plus influents. En principe le rôle de ces cadres est d'assurer le contrôle du Parti sur l'Etat. Mais dans l'Etat les responsables du Parti se trouvent dans un milieu très contradictoire, parcouru par des courants exprimant des intérêts différents

sinon divergents, ceux des paysans, ceux de la petite bourgeoisie, ceux des débris des anciennes classes dirigeantes et des techniciens qui font pression sur eux, essayent de les engager dans une voie moyenne, les incitent à réduire l'activité autonome des masses, à les exclure de l'organisation de la production, en un mot à subordonner la politique du Parti aux intérêts des forces diverses qui s'exercent sur l'Etat. En Algérie, cette pression du milieu adverse qui tend en fait à subordonner le Parti à l'Etat pour dévier le cours de la révolution puise sa force dans le manque de cadres, le monopole de la culture et de l'expérience, détenu encore pour un certain temps par des éléments hostiles au socialisme. Elle trouve également des échos parmi des cadres sincères qui ne comprennent pas que l'hostilité de la part des organismes inférieurs du Parti à l'égard de certaines institutions étatiques n'est pas un défi à l'autorité de l'Etat, mais la manifestation non-équivoque d'un antagonisme social, l'attitude normale de ceux qui ont supporté le fardeau de la guerre, accepté des sacrifices et voient ces spectateurs d'hier partir aujourd'hui à la conquête de postes responsables.

Nous venons de passer en revue des facteurs qui agissent dans le sens d'une fusion entre l'appareil du Parti et celui de l'Etat. Il nous faut ajouter cependant que l'influence négative de ces facteurs peut être aggravée si, dans la composition sociale du Parti, de ses organismes, les forces dont l'avenir est lié à la construction du socialisme - je veux parler des travailleurs - se trouvent en nombre limité par rapport aux éléments provenant d'autres catégories sociales. Chacun connaît la férocité des luttes que les éléments des couches moyennes livrés à eux-mêmes provoquent pour s'assurer une ascension rapide dans la hiérarchie de l'Etat, la conception fautive qu'ils ont par voie de conséquence du Parti, l'utilisation du Parti contre l'Etat, de l'Etat contre le Parti. Chacun sait également que ces luttes ont été favorisées par les conditions dans lesquelles l'Algérie a accédé à l'indépendance. L'Etat a précédé le Parti. La construction du Parti révolutionnaire, les principes politiques et d'organisation qui en sont le fondement ne sont apparus clairement qu'avec l'adoption de la Charte d'Alger. Son homogénéité, l'unité idéologique de ses membres ne sont donc pas une donnée immédiate. Ils ne peuvent être que le fruit d'une bataille.

\*



## Répercussions de la fonctionnarisation du parti

Examinons maintenant les répercussions possibles sur le Parti de sa fusion ou de sa subordination à l'Etat, de sa fonctionnarisation en somme.

La première conséquence est la suivante :

1. En cherchant à s'assurer par des moyens divers à la disposition de l'appareil de production, l'Etat tend, de par la logique interne de son développement, à se séparer de la société, à s'imposer comme une force au-dessus d'elle et à sacrifier son rôle. Cette étatisation de la vie sociale limite l'influence des masses laborieuses sur les processus en cours, de même que le lien entre elle et le Parti. Elle engendre le bureaucratisme qui est une déformation grave dans l'édification du socialisme. A ce propos, j'aimerais m'arrêter un instant et apporter une précision quant à la signification, au sens de ce terme utilisé souvent à tort et à travers. Dans de nombreux milieux on l'emploie pour qualifier les défauts de l'administration, le déluge des paperasses, la lenteur dans l'expédition des affaires courantes. Cette conception est fautive et même nuisible car elle tend à jeter le discrédit sur les fonctionnaires d'une manière générale et à en faire des boucs émissaires vis-à-vis des masses. Elle est d'autant plus nuisible que nous savons que l'exécution de toutes les fonctions dirigeantes par les producteurs est impossible au lendemain de la révolution dans n'importe quel pays, surtout ceux qui sont culturellement très en retard. Quand on parle de la bureaucratie, ce ne sont donc pas les fonctionnaires qu'on vise, mais cette couche de cadres qui, en assurant la main-tenue sur l'Etat et sur l'économie, essaye de mettre à profit sa situation pour cristalliser les inégalités sociales et acquérir de nouveaux privilèges.

2. La deuxième conséquence est le déplacement des centres d'élaboration de la politique des organismes où joue la démocratie aux organismes où les rapports hiérarchiques prévalent et aussi l'intervention de l'Etat dans la vie du Parti. Ce n'est plus par des discussions collectives que sont résolus les problèmes, mais par des décisions formelles prises dans les institutions étatiques par

des groupes restreints et transmises d'une manière autoritaire vers la base. Le slogan remplace alors l'explication. Les carriéristes et les opportunistes prennent le pas sur les militants. En définitive l'expérience du Parti, c'est-à-dire celle de tous les membres passe au second plan. Sa richesse par rapport à l'Etat disparaît, se répercutant d'une manière négative sur sa cohésion intérieure. Les incompréhensions qui résultent de cette situation désorientent la tâche du Parti. Et ce qui est grave, c'est que ces incompréhensions ne signifient pas que les décisions prises sont fausses, mais qu'elles ne sont pas comprises ni assimilées.

3. La troisième conséquence est que l'activité créatrice des masses est remise en question. Toute initiative prise d'une manière autonome est interprétée comme une violation des prérogatives du Parti. Les appareils centraux décident de tout. Et s'il advenait qu'ils ne se décident pas, il faut attendre. On appelle les masses à créer, à construire, sans laisser la possibilité à l'initiative de se développer.

Cette méfiance à l'égard des masses, la tendance des spécialistes à se subordonner le Parti en liaison avec ceux de ses membres qui sont à l'intérieur de l'Etat, à tuer l'initiative à la base, aggravent la séparation entre les dirigeants et les masses, séparation d'autant plus grosse de conséquences possibles que ces masses comparent leur niveau de vie, leurs besoins avec ceux des agents de l'Etat.

A cet égard, il est temps de faire justice des arguments dont le but est de justifier des traitements mirifiques et les écarts prononcés dans l'échelle des salaires. La société en marche vers le socialisme doit tendre dès le départ vers une égalisation aussi grande que possible. Les inconvénients consécutifs à l'égalité dans la rémunération du travail sautent aux yeux. Les résultats politiques et psychologiques d'une situation, où une catégorie de gens satisfait des besoins secondaires au moment où la majorité ne réussit pas encore à s'assurer un minimum, ne peuvent échapper à aucun homme soucieux de justice sociale, encore moins à un socialiste. La justification de salaires élevés par la référence aux frais de formation devient caduque à partir du moment où c'est la société qui supporte les frais. De toute manière les dérogations éventuelles qu'expliquerait la pénurie de cadres, très sensible



encore aujourd'hui, ne doivent en aucun cas toucher les membres du Parti, astreints au même titre que tous les militants occupant des fonctions dirigeantes au maximum socialiste.

### Distinction entre l'Etat et le Parti

Nous voyons qu'une juste conception des relations entre l'Etat et le Parti révolutionnaire est décisive pour construire le socialisme d'une manière harmonieuse. Elle est d'autant plus décisive que le Parti et l'Etat évoluent dans le cadre de rapports sociaux déterminés et qu'aucune frontière ne sépare d'une manière nette et précise la bourgeoisie des masses laborieuses. Plus, les masses laborieuses elles-mêmes, du fait de l'influence qu'exerce sur elles l'idéologie bourgeoise, comprennent en leur sein des courants réactionnaires. La distinction entre l'Etat et le Parti est une nécessité pour la révolution socialiste. Cela signifie que toutes les précautions doivent être prises pour que les militants du Parti détachés à des responsabilités étatiques restent sous le contrôle du Parti. C'est de cette manière seulement qu'ils seront prémunis contre la tentation de se souder à des éléments extérieurs au Parti et de mêler les appareils de l'Etat aux affaires intérieures du Parti. Cela signifie également que l'on doit éviter de vider d'une manière systématique le Parti de sa substance en le privant de la majorité de ses cadres, de ses dirigeants influents, au profit de l'Etat, au profit des administrations.

Mais le contrôle démocratique des dirigeants du Parti, la vie démocratique du Parti ne suffisent pas. Pour extirper les racines du bureaucratisme, il faut également refuser d'attacher des privilèges matériels à l'exercice des fonctions dirigeantes et confier la gestion des moyens de production aux travailleurs. La gestion ouvrière constitue un aspect de la réorganisation de la société

dans un sens socialiste sans être pour autant la garantie des garanties. Seule l'existence d'institutions politiques appropriées, de méthodes de fonctionnement de la société rompant radicalement avec ce qui, de près ou de loin, rappelle les mécanismes du système capitaliste, peut constituer un frein efficace aux tendances bureaucratiques des appareils. Encore faut-il que les institutions et leur fonctionnement soient compris et expliqués; d'où la nécessité de donner le maximum d'information sur toutes les questions discutées au sein du Parti, des organismes d'Etat, particulièrement les organismes économiques. Dans un pays socialiste, il serait aberrant d'entendre un dirigeant justifier une position en disant aux travailleurs, aux militants: "il y a des choses que vous ignorez, que vous ne comprenez pas". Fonder un rôle de direction quelconque sur l'ignorance de ceux qu'on veut arracher à l'aliénation, de ceux qu'on veut émanciper, c'est déjà se mettre au-dessus d'eux.

En conclusion, nous pouvons affirmer que le rôle dirigeant du Parti, sa prééminence sont une condition sine qua non de la marche en avant vers le socialisme. C'est grâce à son rôle dirigeant que les groupes de pression seront empêchés de confisquer à leur profit certains organes de l'appareil étatique. C'est grâce à l'unité de direction qu'il imprime à l'Etat, à son pouvoir d'animation, de contrôle et d'éducation, que sera surmontée la division en tendances profondément contraires qu'on peut rencontrer au niveau des institutions. Dans notre pays, l'autogestion, en libérant l'énergie créatrice, favorise son entreprise. Son existence est le meilleur rempart contre les déformations bureaucratiques. La bataille pour son enracinement, son succès définitif, est aussi une bataille pour l'édification d'un Etat nouveau, populaire. C'est pourquoi on doit partir de cette acquisition pour jeter les fondements de la réorganisation de la société algérienne, réaliser la réforme communale, prélude à la refonte des structures communales et à la réalisation du mot d'ordre: "Le pouvoir aux travailleurs".